

# RÉFUGIÉS

NUMÉRO 148 • VOLUME 4 • 2007



## Réfugié ou migrant?

**POURQUOI  
CETTE QUESTION  
COMPTE**



**UNHCR**  
The UN Refugee Agency

# RÉFUGIÉ ou migrant ?

**L**A QUESTION EST DÉPOURVUE DE PERTINENCE au moment où a été prise la photo qui apparaît en couverture de ce magazine. Quelle que soit l'identité de cet homme, il mérite d'être secouru – et c'est précisément ce que s'efforcent de faire ces garde-côtes, après que le bateau qui le transportait, bondé de candidats à l'immigration, ait chaviré au large des côtes méridionales de l'Espagne, causant la mort par noyade de plusieurs passagers, dont au moins deux femmes enceintes.

Mais, une fois en sécurité sur la rive, la question de savoir s'il est un réfugié ou un migrant pourrait bien ressurgir rapidement.

En tant que réfugié fuyant les persécutions ou un conflit armé, cet homme aurait droit à la « protection internationale » dans un pays d'asile – dans le cas présent, probablement l'Espagne. Mais si les motifs de son déplacement étaient d'ordre financier – mieux gagner sa vie –, alors il entrerait dans la catégorie des migrants économiques et serait probablement renvoyé dans son pays.

Ce jugement, beaucoup de pays à travers le monde le portent chaque jour sur des cas individuels en nombre variable.

Parfois, la décision est relativement simple à prendre, parfois elle s'avère très difficile. Plusieurs pays génèrent de nombreux migrants économiques et quelques rares réfugiés. Mais ils en produisent quand même quelques-uns, et il incombe aux juges statuant en matière d'asile de les identifier. Certains requérants d'asile sans papiers sont des réfugiés, alors que d'autres requérants se déplaçant avec des titres de voyage en règle n'en font absolument pas partie. Il y a des gens capables de raconter avec conviction une histoire inventée de toutes pièces, et d'autres racontant mal une histoire vraie, voire pas du tout (car elle est trop douloureuse ou personnelle).

Et il existe une zone intermédiaire : celle des individus qui quittent un pays où les persécutions et les discriminations constituent des faits avérés, et où la situation économique est désastreuse. Ces gens partent-ils parce qu'ils ont de véritables raisons d'aller chercher refuge ailleurs ou pour des motifs économiques – ou ces deux raisons fusionnent-elles, au point de les rendre, comme dans de nombreux cas, presque indissociables ?

Et qu'en est-il des personnes qui partent pour des raisons liées au fait qu'elles sont des réfugiés, mais qui continuent ensuite à se déplacer pour des motifs d'ordre économique (formant ce que l'on appelle les « mouvements secondaires ») ? La poursuite de leur déplacement peut être justifiée, ou pas, selon ce qui se trouve entre

leur pays d'origine et celui où elles déposent finalement leurs demandes d'asile.

Bien entendu, les mouvements de populations ne sont pas nouveaux. Les migrations humaines, pour des motifs divers, ont existé à toutes les époques. Et si nous remontions suffisamment loin dans l'histoire de nos ancêtres, nous découvririons que, tous, nous venons d'un autre lieu.

Les migrations volontaires – économiques ou autres – ne devraient pas être nécessairement perçues comme néfastes, comme c'est malheureusement souvent le cas. Les migrants comblent souvent un manque de main d'œuvre, plutôt qu'ils ne prennent les emplois d'autres travailleurs. Ils constituent pourtant le bouc émissaire idéal pour expliquer les maux de la société, et leur contribution est fréquemment cachée, ou ignorée.

Les questions connexes de la migration et de l'asile n'ont sans doute jamais été autant débattues (et confondues) qu'aujourd'hui. Cela provient peut-être de l'augmentation du nombre de personnes qui se déplacent ; ou du fait que la planète, ou certains pays, ont l'impression d'être surpeuplés ; ou pour tout un tas d'autres raisons, réelles ou imaginaires.

Alors que nous avançons dans le XX<sup>e</sup> siècle, la situation risque de se compliquer encore, avec davantage de personnes contraintes, d'une manière ou d'une autre (à cause de guerres, de changements climatiques ou économiques), de quitter leurs racines et leur foyer.

Plus de 200 millions de personnes vivraient déjà en dehors de leur pays d'origine. Peu d'entre elles sont des réfugiés. Pourtant, il est toujours aussi important de prendre la peine de les détecter.

Affaiblir les systèmes permettant d'identifier les réfugiés et d'empêcher qu'ils ne soient renvoyés chez eux reviendrait, dans certains cas, à couper la corde qu'utilisent les garde-côtes en couverture de ce magazine. Cela devrait être inconcevable, et ça l'est, en effet, lorsque l'on considère les demandeurs d'asile et les réfugiés comme des êtres humains.

Mais lorsqu'ils sont réduits à de simples données statistiques et évoqués en des termes péjoratifs (en parlant de « marée », de « vagues », de « flots ininterrompus » et en recourant à d'autres métaphores marines dont l'utilisation n'est pas sans ironie, vu le nombre de migrants et de réfugiés potentiels qui meurent en se noyant), il devient brusquement beaucoup plus facile de les rejeter et de les ignorer.



**Un homme repêché en Méditerranée.**  
Migrant ou réfugié ? Il est trop tôt pour le dire.

**Rédacteur**

Rupert Colville

**Édition française**

Cécile Pouilly

**Ont contribué**

Angel Suárez, Anja Klug, Francesca Fontanini, Giulia Laganà, Ligimat Perez, Nazli Zaki et le personnel de l'UNHCR dans le monde.

**Secrétariat de rédaction**

Manuela Raffoni

**Iconographie**

Suzy Hopper, Anne Kellner

**Design**

Vincent Winter Associés, Paris

**Production**

Françoise Jaccoud

**Distribution**

John O'Connor, Frédéric Tissot

**Gravure photos**

Aloha Scan, Genève

**Cartes géographiques**

Unité de cartographie de l'UNHCR

**Documents historiques**

Archives de l'UNHCR

**RÉFUGIÉS** est publié par le Service de l'information et des relations avec les médias du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Les opinions exprimées par les auteurs ne sont pas nécessairement partagées par l'UNHCR. La terminologie et les cartes utilisées n'impliquent en aucune façon une quelconque prise de position ou de reconnaissance de la part de l'UNHCR quant au statut juridique d'un territoire ou de ses autorités.

**RÉFUGIÉS** se réserve le droit d'apporter des modifications à tous les articles avant publication. Les photographies avec la mention «UNHCR» peuvent être librement reproduites, à condition d'en mentionner la source (l'UNHCR et le photographe). Les photographies avec copyright n'appartiennent pas à l'UNHCR et ne peuvent être reproduites sans l'autorisation de l'agence créditée.

Les versions française et anglaise sont imprimées en Italie par AMILCARE PIZZI S.p.A., Milan.

Tirage: 121 000 exemplaires en anglais, arabe, espagnol, français et italien.

ISSN 0252-791 X

**Photo de couverture :**

Des garde-côtes portent secours à un migrant, ou à un réfugié, au large des côtes méridionales de l'Espagne.

© REUTERS/A. MERES/ESP•2002

**Dos de couverture :**

Certains migrants sont grièvement blessés, ou même tués, alors qu'ils tentent de traverser les frontières.

© SERGIO CARO/MAR•2005

UNHCR

Case postale 2500  
1211 Genève 2, Suisse

www.unhcr.fr

# RÉFUGIÉS

N ° 1 4 8 • 2 0 0 7



UNHCR/A. WEBSTER/SON•2006

**4** Les migrants et les réfugiés empruntent les mêmes routes, prennent les mêmes risques.



© U.S. COASTGUARD/USA•1991-1992

**22** Protéger les réfugiés dans les Caraïbes est un défi.



UNHCR/B. SZANDELSKY/HUN•2000

**25** Il est difficile pour les réfugiés de trouver la sécurité à cause des contrôles d'immigration.

**4** EN COUVERTURE

Les États ont de plus en plus de mal à faire la différence entre réfugiés et migrants.

**12** PIRE QUE DES REQUINS

La cruauté des trafiquants opérant entre la Somalie et le Yémen est sans limite.

**15** LE DILEMME DU MALAWI

Beaucoup de réfugiés et de migrants ne restent que brièvement sur place et poursuivent leur route en direction de l'Afrique du Sud.

**16** LA GRANDE BLEUE

Les politiques de lutte contre l'immigration, conjuguées à l'irresponsabilité des passeurs et à de froids calculs économiques pourraient mettre en danger des vies en mer.

**22** ÉNIGMES DES CARAÏBES

Chaque année, des milliers de personnes originaires de la région – et d'ailleurs – tentent de gagner les États-Unis par les Caraïbes.

**23** LA MIGRATION VERS LE NORD

La route vers les États-Unis via le Mexique est jalonnée de dangers pour les réfugiés comme pour les migrants.

**25** CONTRÔLE VS PROTECTION

Au sein de l'UE, un changement très net a été opéré, la priorité ne portant plus sur la protection des réfugiés mais sur l'arrêt des migrations irrégulières.

**29** DÉROUTÉS SUR NAURU

La différence de traitement accordé aux personnes en fonction de leur mode d'arrivée est devenu un élément central de la politique d'asile australienne.

**31** LA TOLÉRANCE SUFFIT-ELLE ?

Seuls quelques pays asiatiques ont établi des systèmes d'asile officiels.



# DISTINCT

LES ÉTATS ONT DE PLUS EN PLUS DE DIFFICULTÉ

PAR JEFF CRISP

**L**e 13 septembre, des garde-frontières polonais, en train de faire leur ronde dans la zone montagneuse proche de la frontière avec l'Ukraine, ont découvert une femme tchétchène. Bouleversée,

le visage émacié, elle tenait dans ses bras un petit garçon de deux ans. Elle a supplié les garde-frontières d'aller avec elle chercher ses trois filles, restées en arrière pendant qu'elle était partie chercher des secours. Quelques heures plus tard, vers minuit, ils ont retrouvé les corps des trois fillettes, âgées de 13, 10 et 6 ans, blotties les unes



# ION vitale

ÉS À DISTINGUER LES RÉFUGIÉS DES MIGRANTS

Dans de nombreux pays comme les États-Unis, dans les ports de la Méditerranée et dans le nord de la France, les systèmes d'imagerie thermique et par rayons X sont désormais utilisés.

contre les autres et recouvertes de feuilles de fougère. Vêtues d'habits d'été, les petites étaient mortes d'hypothermie, après avoir passé quatre jours à errer dans les montagnes, désorientées.

Pendant qu'elle recevait des soins à l'hôpital, leur mère, Kamisa Jamaldinova, a dit aux enquêteurs polonais qu'elle avait payé 2 000

dollars à des passeurs basés à Moscou, pour qu'elle et sa famille puissent se rendre en Autriche. Mais une fois arrivés à la frontière, leur guide leur a simplement indiqué la direction de la Pologne et les a abandonnés à leur sort – alors que les températures chutaient aux alentours de zéro degré dans les montagnes de Bieszczady.

© APF/AMERICAN SCIENCE AND ENGINEERING/USA-2001

# La ROUE tourne...



© ANGEL SUÁREZ/1950

Ils avaient un rêve — celui de fuir la misère et la répression politique, et de partir à la conquête d'un nouvel El Dorado à l'autre bout du monde. Parmi eux, pas plus d'Africains, d'Arabes, d'Asiatiques que de Latino-Américains, mais des Européens désespérés, appauvris par la crise économique survenue après la fin de la guerre civile espagnole (1936-1939).

«Si vous preniez un petit déjeuner, vous n'aviez pas de souper», s'était souvenu José Abreu lors d'une interview accordée aux réalisateurs d'un documentaire espagnol\*, «la seule issue que [l'on] entrevoyait, c'était d'émigrer.» José, décédé en 2006, et son frère Sebastian étaient partis près de cinquante ans auparavant, aux côtés de 169 autres personnes, à bord du *Telémaco*, un vieux bateau d'une capacité de 20 passagers. Entamée le 9 août 1950, leur traversée de l'Atlantique devait durer trente-six interminables jours.

Entre 1946 et 1958, quelque 180 000 Espagnols, principalement originaires de Galicie et des îles Canaries, émigrèrent ainsi au

Venezuela, un pays souvent évoqué comme la «8<sup>e</sup> île» (La Octava Isla) par les habitants de l'archipel, en raison de l'importante communauté canarienne qui y réside encore aujourd'hui. Le Venezuela était loin d'être l'unique destination de ces exilés: pour la seule année de 1950, quelque 60 000 Espagnols partirent pour l'Argentine et des milliers d'autres gagnèrent divers pays de la région.

Interrogé par l'UNHCR dans sa maison au Venezuela, Fernando Medina Valladolid a accepté d'évoquer le départ de ces embarcations, rebaptisées par les insulaires *buques fantasmas* (bateaux fantômes), car elles quittaient les îles pour ne jamais revenir: «Les gens s'embrassaient et pleuraient... certains sautaient à l'eau pour suivre le bateau à la nage, puis revenaient vers la rive.» Entre 1948 et 1955, les chercheurs ont dénombré pas moins de 130 bateaux ayant quitté clandestinement l'archipel.

Fernando avait huit ans quand il a pris le chemin de l'exil avec sa mère et ses neuf

**Des migrants irréguliers originaires des îles Canaries à bord du *Telémaco*, lors de leur voyage épique vers le Venezuela en 1950.**

Partout à travers le monde, des personnes entreprennent des voyages longs, périlleux et clandestins semblables à celui de la famille Jamaldinova. En Asie, par exemple, des membres de la communauté rohingya tentent de passer du Myanmar à la Thaïlande, puis en Malaisie et en Indonésie. Des habitants des pays d'Amérique centrale partent en direction du nord, d'abord vers le Mexique, puis — s'ils y arrivent — vers les États-Unis et le Canada.

Des Somaliens et des Éthiopiens traversent le golfe d'Aden pour rejoindre le Yémen et les États du Golfe, tandis que des ressortissants d'Afrique centrale et de l'Est se rendent en Afrique du Sud. Ces dernières années, il y a eu aussi un mouvement de plus en plus important de personnes qui se déplacent depuis, ou à travers, l'Afrique de l'Ouest vers l'avant-poste le plus méridional de l'Espagne, les îles Canaries; ils se rendent également vers l'Union européenne via l'Afrique du Nord et la Méditerranée. D'autres pénètrent dans l'UE par voie terrestre, par le sud-est, en traversant des pays comme la Turquie et les États des Balkans.

## DES MOTIVATIONS VARIÉES

COMME LE MONTRENT CES EXEMPLES, LE PHÉNOMÈNE de la «migration irrégulière», dans le cadre de laquelle des gens se déplacent d'un pays et d'un continent à l'autre sans passeport ni visa, est en train de pren-

dre de l'ampleur. Quelles sont les forces à l'origine de cette évolution? Qui sont ces personnes qui se déplacent? Et comment sont-elles affectées par leur voyage?

Les gens se déplacent pour de multiples raisons. Quelquefois, ils fuient les persécutions, les violations des droits humains ou les conflits armés dans leur pays; selon le droit international, ils peuvent donc être considérés comme des réfugiés.

Plus souvent, il s'agit de migrants qui tentent d'échapper aux difficultés et aux aléas de la vie dans des pays en développement, caractérisés par des économies faibles, un fort taux de chômage, une compétition croissante pour des ressources rares et par une mauvaise gestion gouvernementale.

Les réfugiés et les migrants voyagent souvent côte à côte, empruntent les mêmes itinéraires, utilisent les mêmes modes de transport et ont recours aux services des mêmes trafiquants d'êtres humains pour tenter d'atteindre les mêmes pays de destination. Ils forment ainsi ce que l'on appelle des «mouvements migratoires mixtes».

## DES FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES COMPLEXES

GÉNÉRALEMENT —MAIS PAS TOUJOURS— CES mouvements impliquent des gens qui voyagent de pays pauvres, en proie à l'instabilité, vers des pays plus

# IL Y A CINQUANTE ANS, DES EUROPÉENS EMBARQUAIENT POUR L'AMÉRIQUE LATINE

frères et sœurs : «Soudain, j'ai réalisé que le bateau était en train de quitter le rivage et que mon grand-père, qui était comme un père pour moi, ne venait pas avec nous. C'était comme si je recevais un coup.»

Comme les clandestins désespérés d'aujourd'hui, prêts à tout pour quitter l'Afrique de l'Ouest et rejoindre l'autre rive de la Méditerranée, ils avaient souvent économisé pendant des mois pour payer leur voyage, ou celui d'un proche. «Les habitants des îles Canaries construisaient de grands bateaux en bois; ils travaillaient dans un hangar jour et nuit, pendant trois ou quatre mois, pour finir le bateau», s'est souvenu Fernando Medina Valladolid.

La traversée de l'Atlantique était alors réputée pour sa difficulté. Carlos Medina prit lui aussi part à l'épopée du *Telémaco* : «Au début, ça se passait bien; on jouait de la guitare... on se baignait, mais après une dizaine de jours, les réserves d'essence ont été épuisées et les ennuis ont commencé.»

Le *Telémaco* ne disposait pratiquement d'aucun instrument de navigation et son équipage n'avait jamais entrepris de voyage si long et si périlleux. C'est une sorte de miracle qu'aucun des passagers n'ait péri lors de la traversée. Ils ont notamment essuyé une terrible tempête, avec des vagues de 15 mètres, qui a sévèrement endommagé les réserves en vivres et le bateau, qui a commencé à dériver.

Nombre d'entre eux avaient perdu tout espoir, surtout après avoir croisé la route d'un bateau portant pavillon espagnol qui refusa de les prendre à son bord. Finalement ils n'ont dû leur salut qu'à la charité d'hommes et de femmes à la peau sombre — plus sombre qu'ils n'en avaient encore jamais vue. Arrivés en Martinique, ils ont été recueillis, hébergés et soignés. Ce souvenir a profondément marqué Sebastian Abreu : «Ils nous ont invités [à partager] tout ce qu'ils possédaient. Ils nous ont très bien traités... les gens de couleur mieux que les Blancs.»

Lui-même était cuisinier à bord du *Telémaco*. Lorsque le bateau est finalement arrivé au Venezuela, il a été emprisonné, avec le reste de l'équipage, pour infraction à la législation sur l'immigration. Les autres passagers ont été emmenés sur une île servant normalement à garder le bétail en quarantaine. Après un mois, ils ont été transférés sur le continent, où ils ont été hébergés dans un centre d'accueil jusqu'à recevoir des papiers en règle. Beaucoup ont ensuite travaillé dans des fermes, coupant des cannes à sucre pour un salaire de misère.

Quand Sebastian Abreu, qui est rentré dans les îles Canaries, assiste à l'odyssée actuelle des immigrants venus d'Afrique, il ne peut s'empêcher d'y voir un écho à son propre vécu, et d'éprouver une profonde empathie pour ces déracinés qui partagent le rêve si simple qui fut jadis le sien : «Ils ne demandent rien, dit-il, ils veulent seulement une vie meilleure.»

Cécile Pouilly

\* Extrait d'un documentaire espagnol sur l'émigration des Canariens vers l'Amérique latine, «El ruido del mar», disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://elruidodelmar.blogspot.com>

prospères et plus sûrs. Cependant (contrairement à ce que pense l'opinion publique dans les pays industrialisés), les mouvements mixtes constituent un phénomène mondial, touchant des pays d'arrivée situés aussi bien dans l'hémisphère sud que dans l'hémisphère nord. Par exemple, alors qu'un petit nombre de ressortissants

d'Afrique de l'Ouest se déplacent vers l'Europe, une quantité bien plus importante migre au sein de leur propre région, profitant du traité de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), qui permet la libre circulation des personnes dans les États d'Afrique occidentale.



## LES GRANDES ROUTES DE LA «MIGRATION MIXTE»



**Ces migrants potentiels ont été arrêtés dans le désert du Sahara et attendent une décision sur leur sort.**

L'idée selon laquelle les migrations mixtes vont sans doute continuer à augmenter fait l'objet d'un large consensus. Selon les experts de la migration, le monde est caractérisé par des injustices toujours plus criantes en termes de développement et de démocratie. Alors que l'on assiste à une diminution et à un vieillissement des populations dans certaines régions du monde, dans d'autres les tendances démographiques sont à la hausse, avec une population jeune qui a peu ou aucune perspective d'emploi. Les progrès réalisés dans les secteurs de la communication et des transports poussent davantage de personnes à chercher une vie meilleure au-delà des frontières de leur communauté, de leur pays et de leur continent.

#### **LES PLUS PAUVRES NE BOUGENT PAS**

EN GÉNÉRAL, LES PLUS DÉMUNIS ET LES PLUS MISÉREUX ne prennent pas part aux mouvements mixtes. Ces voyages, effectués de façon irrégulière et sur de longues distances, peuvent se révéler coûteux, particulièrement si ces personnes (comme c'est souvent le cas) doivent acheter de faux documents de voyage et payer des passeurs pour contourner les contrôles aux frontières, que les États renforcent de plus en plus.

Parfois, les familles et les communautés vendent leurs biens et se cotisent, afin qu'un ou deux de leurs membres puissent partir à l'étranger et tenter d'y faire fortune. Dans d'autres cas, des personnes – surtout des femmes et des enfants – sont transférées d'un pays à l'autre par des trafiquants professionnels, dans le but de les exploiter sexuellement ou sous d'autres formes.

Au cours de leur voyage, les personnes prenant part à ces mouvements mixtes – qu'il s'agisse de réfugiés, de migrants, et qu'elles soient victimes de trafics ou non – font face aux mêmes risques et aux mêmes violations de leurs droits humains. Parmi ceux-ci figurent la détention et l'emprisonnement dans des conditions inacceptables, les abus physiques, le harcèlement raciste, les vols, l'extorsion et la misère.

Ceux qui voyagent par bateau s'exposent au risque d'être interceptés, abandonnés ou jetés par-dessus bord, tandis que ceux qui se déplacent par voie terrestre peuvent être renvoyés ou transférés vers des endroits isolés et dangereux. Les personnes en mouvement qui égarent ou détruisent leurs documents d'identité risquent de ne plus pouvoir prouver leur nationalité, de devenir effectivement des apatrides et de rencontrer de grandes difficultés pour rentrer chez elles.

La question des mouvements migratoires mixtes soulève une vaste gamme de problèmes humanitaires et liés aux droits de l'homme, mais l'intérêt que lui porte l'agence des Nations Unies pour les réfugiés est assez spécifique.

#### **PROTÉGER LES RÉFUGIÉS**

«BEAUCOUP D'ÉTATS ONT ADOPTÉ DES MESURES ayant pour but d'interdire à certains groupes de ressortissants étrangers de pénétrer sur leur territoire et d'y rester», a déclaré la Haut Commissaire assistante de l'UNHCR, Erika Feller. «Ces mesures sont souvent appliquées de manière indiscriminée et rendent très difficile, sinon impossible, l'entrée des réfugiés dans un

# LES MOUVEMENTS MIXTES CONSTITUENT UN PHÉNOMÈNE MONDIAL, TOUCHANT DES PAYS D'ARRIVÉE DES HÉMISPÈRES NORD ET SUD.

pays où ils pourraient trouver la sécurité et le soutien dont ils ont besoin, et auxquels ils ont droit en vertu du droit international.»

Erika Feller a ajouté que l'UNHCR s'employait tout particulièrement à éviter les situations où des réfugiés sont arrêtés pendant leur voyage, sans avoir la moindre opportunité de demander l'asile, ni de bénéficier d'une assistance juridique ou sociale et, «pire encore, sont renvoyés vers un pays où ils peuvent courir des risques. Pour un réfugié, être forcé à rentrer chez lui peut littéralement être une question de vie ou de mort.»

Il n'existe pas de réponses simples à ces problèmes. Les États jouissent du droit souverain de contrôler leurs frontières. Il est aisé de comprendre qu'ils s'inquiètent de voir arriver des gens dont les voyages sont organisés par des réseaux de passeurs. De plus, il est difficile pour eux d'ignorer les préoccupations de leurs propres citoyens, dont certains (à tort ou à raison) craignent que l'arrivée de migrants et de réfugiés n'ait des répercussions négatives sur leur société et leur économie.

Tout en tenant pleinement compte de ces inquiétudes, Erika Feller a indiqué que l'UNHCR œuvrait en partenariat avec les gouvernements et d'autres organisations pour que la tendance vers une gestion plus sévère des mouvements migratoires ne remette pas en cause le droit à l'asile (voir l'encart ci-dessous).

## ÉLARGIR NOTRE HORIZON

UN ASPECT PARTICULIÈREMENT IMPORTANT EST celui des «pays de transit», où dans le passé les réfugiés n'avaient que peu ou pas de perspective de trouver asile, pour la simple raison que, dans le pays en question, le système d'asile national était inadapté, ou inexistant.

L'UNHCR travaille actuellement à la fois avec la CEDEAO et avec les pays d'Afrique occidentale de manière individuelle, pour rendre la région plus sûre pour les réfugiés, réduisant ainsi le nombre de gens qui pensent devoir continuer à se déplacer vers le nord pour trouver la sécurité et des conditions de vie acceptables. Il faudra du temps pour que de tels efforts portent leurs

## Le « Plan d'Action en 10 Points »

### L'agence des Nations Unies pour les réfugiés a formulé un «Plan d'Action en 10 Points», dont le but est d'amoin-

drir certaines difficultés rencontrées dans le domaine de la protection du fait des mouvements mixtes de migrants et de réfugiés à l'échelle de la planète. Le plan offre un cadre que les États, l'UNHCR et les autres organisations impliquées dans les questions de la migration et de l'asile peuvent utiliser pour mettre au point des stratégies d'ensemble pour les situations de migration mixte.

«Le Plan d'Action en 10 Points n'impose pas une action identique ou semblable à adopter en toutes circonstances», explique Erika Feller, la Haut Commissaire assistante de l'UNHCR chargée de la protection. «Il permet plutôt d'identifier les problèmes principaux et les objectifs autour desquels une stratégie globale de protection des réfugiés peut être articulée, tout en reconnaissant que les activités de l'UNHCR et d'autres intervenants devront être façonnées de manière à s'adapter aux

situations spécifiques. Les mouvements mixtes sont si complexes et changeants que tout système destiné à les gérer doit être extrêmement flexible.»

Le plan ne se contente pas de traiter des problèmes usuels, tels que les conditions d'accueil, mais introduit aussi des idées novatrices. Celles-ci incluent notamment un «mécanisme d'identification et d'orientation», qui permettrait d'éclairer, à un stade préliminaire, les circonstances et les motivations du voyage d'un nouvel arrivant et faciliterait l'orientation des cas individuels vers le mécanisme de réponse le plus pertinent. «Ce que nous envisageons par là, c'est une sorte de statut officiel de protection des réfugiés pour ceux qui en ont besoin, ajoute Erika Feller, mais aussi le rapatriement, ou d'autres options légales de migration, pour ceux qui n'en ont pas besoin.»

Le plan aborde aussi l'épineuse question des «mouvements secondaires» (lorsque les réfugiés poursuivent leurs

déplacements de pays en pays). Il propose l'établissement de procédures d'asile différenciées pouvant être utilisées pour évaluer les cas en fonction de leur degré de complexité. «Dans certaines situations, la procédure devrait être rationalisée et rapide, explique Erika Feller, alors que dans d'autres, nous devrions opérer avec prudence afin d'éviter des erreurs dangereuses. Le fond du problème reste le même : les personnes craignant avec raison d'être persécutées, et celles fuyant la guerre ou la violence généralisée, devraient pouvoir trouver asile dans un autre pays. Mais les moyens destinés à s'assurer que nous identifions toutes ces personnes devraient être étroitement liés et s'insérer dans un système plus cohérent. Ce serait au bénéfice de tous, en premier lieu des réfugiés eux-mêmes.»

Pour une analyse détaillée du «Plan d'Action en 10 Points», consultez notre site Internet [www.unhcr.fr](http://www.unhcr.fr)



© ANTON MERES/ESP/2001

fruits, mais la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest ont désormais non seulement signé des accords internationaux, comme la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et la Convention de 1969 de l'OUA, mais ont aussi adopté des législations nationales sur les réfugiés. Ils ont, par ailleurs, mis en œuvre des programmes de formation pour leurs fonctionnaires et, dans certains cas, favorisent l'intégration locale des réfugiés.

Des progrès sont également en cours dans certains pays d'Afrique du Nord, qui se trouvent le long des routes empruntées par les flux migratoires mixtes allant du Moyen-Orient et de l'Afrique sub-saharienne vers l'Europe. En février 2007, par exemple, l'UNHCR a signé un accord avec une organisation non gouvernementale locale libyenne, *International Organization for Peace, Care and Relief*, ce qui a permis de réaliser une

DES **PROGRÈS** SONT EN COURS DANS CERTAINS PAYS D'AFRIQUE DU NORD, QUI SE TROUVENT LE LONG DES ROUTES EMPRUNTÉES PAR LES FLUX MIGRATOIRES MIXTES.



**Un groupe de personnes arrive sur une plage en Europe, sous haute surveillance.**

## Le calvaire d'une FEMME

**Le groupe de 58 migrants venait d'être transporté jusqu'au port de l'île italienne de Lampedusa** par un bateau des garde-côtes. Après cinq jours de voyage, au cours desquels deux passagères avaient péri, ils étaient épuisés, mais soulagés d'avoir été sauvés. Beaucoup semblaient heureux, presque impatients, de pouvoir parler de leur terrible odyssée.

Seule une jeune Érythréenne du nom d'Eden (nom fictif) restait à l'écart et gardait le silence, le regard perdu dans le vague et empreint de tristesse.

Ce n'est qu'au deuxième jour qu'Eden commença, peu à peu, à se soulager de son fardeau, en parlant à une employée de l'UNHCR dans le centre d'accueil de l'île. Elle avait décidé de quitter l'Erythrée car, disait-elle, elle «ne voulait pas être un soldat le reste de [son] existence» — en

d'autres mots, elle avait déserté l'armée érythréenne. Elle avait alors pris la route vers le nord, pour arriver dans un pays d'Afrique du nord, où elle avait été arrêtée.

«Aucun mot ne peut décrire ce qu'a été notre vie en prison», dit Eden en évoquant les dix mois qu'elle avait passés en détention pour être entrée sans papier ni visa. «Ils nous gardaient enfermées 24 heures sur 24. Il y avait 70 femmes dans une pièce de 30 mètres carrés. On nous donnait à manger une fois par jour — du riz et de l'eau potable salée — et parfois les gardes nous jetaient un morceau de pain.»

Les larmes coulaient le long de son visage. «J'aurais pu supporter un tel traitement, mais le vrai cauchemar commençait à la tombée du jour, dit-elle. Nous risquions à tout moment d'être

choisies et violées par les gardes... Je me haïssais de mener une telle existence et d'être incapable de trouver une solution.»

Malheureusement le jour de sa sortie de prison ne fut pas celui de sa libération. «Une partie d'entre nous a été remise au propriétaire d'une ferme, dit-elle. Nous avons été vendus pour environ 50 dollars chacun, comme des animaux.» Ils furent alors forcés de travailler dans la ferme du matin au soir, sans rémunération. «Il pouvait faire ce qu'il voulait de nous, surtout des femmes», dit-elle d'une voix faible et monocorde. Ce n'est que lorsque leurs familles envoyèrent de l'argent au propriétaire terrien qu'ils furent enfin libérés.

«Je suis déjà morte, dit-elle, personne ne me rendra ma vie.»

**Laura Boldrini**

# Pire que des

PAR ASTRID VAN GENDEREN STORT

**A**ssise devant sa tente vide dans le camp de réfugiés de Kharaz, au Yémen, Aysha s'efforce de continuer à vivre. Elle tient dans ses bras deux petits enfants, mais le souvenir de son fils de trois ans la hante.

«Il était malade et pleurait beaucoup», dit-elle, dix jours après avoir fait la traversée du golfe d'Aden vers le Yémen. «Les passeurs n'aimaient pas ça. Ils l'ont attrapé — je les ai suppliés de ne pas le faire. Puis ils l'ont jeté par dessus bord.

«Je l'ai vu disparaître dans les eaux profondes et sombres.»

Aysha fait partie des dizaines de milliers de Somaliens et d'Éthiopiens qui, chaque année, risquent leur vie en traversant le golfe d'Aden, en quête de sécurité ou d'une vie meilleure. «Lorsqu'il m'a semblé que nous n'étions plus en sécurité en Somalie, quand les combattants ont commencé à attaquer toute la nuit, j'ai décidé de partir», dit-elle.

La famille a voyagé de Mogadiscio jusqu'à Bossasso, au Puntland, dans le nord de la Somalie. Après avoir passé sept jours chez des proches, puis trois autres avec les trafiquants,

ils sont partis juste avant la tombée de la nuit depuis une plage, avec 115 autres personnes entassées à bord d'une frêle embarcation.

«Je ne savais pas de quel bois étaient faits les trafiquants, dit-elle. Maintenant, je le sais. Ce ne sont pas des êtres humains; ce sont des animaux.»

Les gangs qui opèrent sur la bande de mer anarchique qui sépare la Somalie et le Yémen sont réputés pour être systématiquement violents. De janvier à novembre 2007, plus de 26 000 personnes — pour la plupart des Somaliens et des Éthiopiens — ont versé, chacun, de 50 à 150 dollars pour entreprendre ce périple. Au cours de cette même période, pas moins de 1030 personnes ont péri ou disparu, soit presque le double que le chiffre total pour l'année 2006.

Beaucoup sont morts dans des circonstances atroces: poignardés et battus par les passeurs; noyés après avoir été abandonnés en mer, trop loin de la côte yéménite, ou asphyxiés par le trop grand nombre de passagers serrés dans la cale d'un bateau. D'autres ont été «plus chanceux»: ils ont été «seulement» violés, volés, battus ou brûlés par le moteur d'un bateau. Mais ils ont survécu.

En 2007, les deux tiers de ceux qui ont

réussi à atteindre le Yémen en vie ont demandé de l'aide et plusieurs milliers d'entre eux ont choisi de vivre dans un camp de réfugiés géré par l'UNHCR, non loin d'Aden. D'autres ont tenté de gagner péniblement leur vie par leurs propres moyens, dans les villes du Yémen ou comme gardiens de troupeaux dans les collines. D'autres encore sont partis dans les États du Golfe pour y travailler comme domestiques, laveurs de voiture — ou tout autre emploi leur permettant de gagner quelque argent et d'envoyer au pays. Lorsque leur permis de résidence arrive à expiration, certains tentent de partir ailleurs, au Moyen-Orient, ou plus au nord, vers l'Europe.

Les déplacements de populations sont loin d'être un phénomène nouveau dans la Corne de l'Afrique — une région qui a largement eu sa part de misère, de famine et d'instabilité politique. Cependant, au cours des dernières décennies, le Yémen est devenu un pont encore plus important entre la Corne et les riches États du Golfe.

L'immense majorité des personnes qui circulent sont des Somaliens qui ont fui l'alternance, ces vingt-et-une dernières années, de périodes d'instabilité extrême et de conflit ouvert dans leur pays, dont la



UNHCR/J. BORGVINSSON/YEM+2007

**Une plage au Yémen** : quelques personnes exténuées, ayant survécu à la dangereuse traversée depuis la Somalie, attendent les secours.

# REQUINS

Cette carte de la Corne de l'Afrique a été dessinée sur le mur d'un vieux fort, près de la frontière entre le Kenya et la Somalie. On y distingue la route vers le Yémen («Arabia»).

dernière série de combats entre les insurgés somaliens et le Gouvernement fédéral de transition, soutenu par les Éthiopiens.

Le Yémen, qui fait partie des pays les plus pauvres de la planète, est aussi le seul de la péninsule arabe à avoir accédé à la Convention des Nations Unies de 1951 relative aux réfugiés. Pendant des années, ce pays a gardé ses portes ouvertes et offert le statut de réfugié *prima facie* à tous les Somaliens parvenus à traverser le golfe d'Aden (cette générosité venant partiellement du fait que parfois, par le passé, c'est la Somalie qui a offert un refuge sûr aux Yéménites.)

Fin 2006, 95 000 réfugiés vivaient au Yémen, dont 95 pour cent étaient somaliens (les autres groupes, comme les Éthiopiens, ne reçoivent pas automatiquement le statut de réfugié). Leur nombre ne cesse d'augmenter, en dépit des efforts entrepris sur les deux rives du golfe d'Aden pour mettre en garde les candidats au départ contre le danger de recourir aux trafiquants.

Confronté à cette pression croissante, le Yémen a demandé à la communauté internationale davantage de soutien pour gérer l'afflux mixte et ininterrompu de migrants et de réfugiés sur son sol. De fait, l'an passé, l'UNHCR et ses partenaires ont



© A. FAZZINI / KEN 2007

amplifié leurs efforts au Yémen dans le cadre d'une opération de 7 millions de dollars, en renforçant leur présence sur le terrain et en mettant à disposition davantage de personnel, d'assistance, de matériel d'hébergement pour les réfugiés et de programmes de formation à destination des garde-côtes et d'autres fonctionnaires.

Côté somalien, des projets d'information et d'assistance ont été lancés afin de tenter de décourager les gens de remettre leur vie

entre les mains des trafiquants, à moins qu'ils soient dans la nécessité absolue d'agir de la sorte.

Mais, jusqu'à ce que la Somalie trouve, dans une certaine mesure, une paix durable et une stabilité économique, ses ressortissants désespérés continueront sans doute à embarquer, quels que soient les risques encourus. Comme le dit Aysha : «Je devais partir. J'ai perdu mon enfant dans la mer. Mais de quel autre choix est-ce que je disposais ?»

## LES GANGS QUI OPÈRENT SUR LA BANDE DE MER ANARCHIQUE QUI SÉPARE LA SOMALIE ET LE YÉMEN SONT RÉPUTÉS POUR ÊTRE **SYSTÉMATIQUEMENT VIOLENTS.**

avancée dans de nombreux domaines, dont l'accès et l'assistance aux demandeurs d'asile, ainsi que leur enregistrement dans les centres de rétention administrative, et une aide juridique et pratique en cas de rapatriement volontaire. La Libye a également commencé à jouer un rôle plus actif dans l'interception des embarcations en détresse dans la Méditerranée.

Suite à la signature, en juillet 2007, d'un accord de coopération officielle avec le gouvernement, la présence de l'UNHCR au Maroc est désormais établie sur une base plus solide. La capacité opérationnelle de l'agence devrait en sortir renforcée, ainsi que sa capacité d'intervenir en coopération avec les autres agences présentes sur place et travaillant dans le domaine de l'asile et de la migration. Plus à l'ouest, en Mauritanie, une législation

nationale sur l'asile est en vigueur depuis 2005, et les structures nécessaires pour la mettre en œuvre sont en train d'être établies.

### PROPOSER DES ALTERNATIVES

LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS POURRAIT ÊTRE facilitée par des initiatives visant à réduire le nombre de migrants irréguliers, qui déposent des demandes d'asile sans fondement car ils n'ont pas d'autre moyen légal d'entrer ou de résider dans un autre pays. Les migrants potentiels doivent être mieux informés des conséquences des mouvements irréguliers, ainsi que des opportunités nouvelles permettant une migration sûre et légale, comme dans le cas des regroupements familiaux et des programmes de travail saisonnier.

# DES OPPORTUNITÉS NOUVELLES SONT NÉCESSAIRES POUR PERMETTRE UNE MIGRATION SÛRE ET LÉGALE.

Une dernière question qui doit être réglée est celle de la capacité limitée (et parfois l'absence de volonté) de certains États de traiter de manière efficace les problèmes liés aux flux migratoires mixtes et à la



Ce petit garçon a reçu du nougat des gendarmes turcs qui surveillent un groupe de personnes, interpellé alors qu'il se dirigeait vers la Grèce.

protection des réfugiés dans les régions d'origine, de transit et de destination.

D'un côté, les pays de transit et de destination doivent être encouragés à développer les politiques, les pratiques et les institutions nécessaires pour accueillir les requérants d'asile sur leurs territoires, examiner leurs demandes et fournir des solutions à l'intention de ceux qui remplissent les critères pour obtenir le statut de réfugié.

De l'autre, il est nécessaire d'agir pour que des personnes comme Kamisa Jamaldinova et ses quatre enfants puissent vivre une vie paisible et prospère dans leur pays, en évitant ainsi qu'elles n'entreprennent des voyages difficiles, dangereux et parfois mortels pour atteindre des pays qui semblent offrir un avenir meilleur. Comme l'a déclaré la Commission mondiale sur les migrations internationales, «femmes, hommes et enfants devraient pouvoir réaliser leur potentiel, subvenir à leurs besoins, exercer leurs droits et satisfaire leurs aspirations dans leurs pays d'origine, et donc migrer par choix et non par nécessité». ■

## Des avions, des CAMIONS et des trains

**C'**est au début des années 80 que les gouvernements ont commencé à tenter de contrôler plus strictement les moyens de transport, en instaurant des amendes dissuasives contre les compagnies aériennes ou de transport acheminant des migrants «irréguliers». Elles sont aussi obligées de couvrir les coûts liés à la détention et au retour de ces personnes vers leur pays d'origine.

Le personnel aérien chargé de l'embarquement des passagers et le personnel de cabine se sont, de ce fait, pratiquement transformés en fonctionnaires de l'immigration, et les chauffeurs de camions doivent inspecter leurs véhicules avec autant de vigilance qu'un officier de la police de l'air et des frontières. Mais, comme le remarque la Fédération internationale des ouvriers du transport, «les travailleurs des transports ne sont pas formés au travail d'immigration, et ne devraient pas avoir à assumer la responsabilité de maintenir l'ordre aux frontières.»

C'est surtout la suite qui préoccupe les défenseurs des réfugiés. Beaucoup d'États industrialisés ont introduit des procédures d'asile accélérées aux frontières afin de statuer sur une demande d'asile avant que la personne concernée ne soit autorisée à entrer officiellement dans le pays. Ceci peut être particulièrement dangereux dans les aéroports où, si des mesures de sauvegarde adéquates n'existent pas, un réfugié peut très facilement être poussé dans le prochain avion à destination de son pays d'origine, avant que quiconque n'ait même été informé de ce qui est en train de se passer.

Le manque d'accès à une assistance juridique appropriée est un autre problème fréquemment rencontré, ainsi que le laps de temps insuffisant accordé pour la préparation d'une requête d'asile ou les restrictions du droit d'appel. Il arrive aussi que les décisions concernant les requêtes d'asile ne soient pas prises par les autorités compétentes.

Les conditions dans lesquelles sont retenus les individus dans les aéroports — parfois

pendant des mois, voire des années — s'apparentent à celles prévalant dans les prisons et posent problème. Par ailleurs, les besoins spécifiques des enfants non accompagnés et des autres personnes vulnérables ne sont pas suffisamment pris en compte.

Toutefois, certains pays ont adopté des mesures de sauvegarde dans leurs procédures aéroportuaires. En Autriche, par exemple, toute personne désirant demander l'asile dans l'aéroport a accès à une assistance juridique. Les cas les plus complexes sont autorisés à entrer dans le pays et sont examinés dans le cadre de la procédure d'asile normale. Et les dossiers de la petite minorité de cas soumis à la procédure aéroportuaire accélérée sont automatiquement envoyés à l'UNHCR pour être passés en revue, s'il a été établi qu'ils étaient «manifestement infondés». Si l'UNHCR est en désaccord avec cette décision, le dossier est à nouveau examiné selon la procédure normale et le requérant autorisé à entrer dans le pays pendant cette période.

Rupert Colville

# Le DILEMME du Malawi

## LES DIFFICULTÉS D'UN PAYS DE TRANSIT

PAR JACK REDDEN

**L**ORSQUE, LE 24 OCTOBRE DERNIER, l'équipe de l'UNHCR a achevé les préparatifs pour le transfert des derniers résidents du camp de réfugiés de Luwani, 127 Somaliens et Éthiopiens figuraient parmi les réfugiés et demandeurs d'asile qui devaient quitter le centre d'accueil le lendemain matin et prendre place à bord de camions à destination d'un camp situé plus au nord, près de la capitale du Malawi.

Mais c'est sans aucun de ces 127 jeunes gens que le convoi de 32 véhicules s'est mis en marche à l'aube. Une disparition sans surprise pour le Gouvernement du Malawi qui a ordonné la fermeture du camp suite à des plaintes répétées. D'après celles-ci, les demandeurs d'asile originaires de la Corne de l'Afrique ne feraient qu'utiliser Luwani comme une étape pour se reposer avant de repartir en direction de l'Afrique du Sud.

« Il s'agit d'une situation très difficile », explique Kelvin Sentala, l'assistant de protection de l'UNHCR sur le terrain chargé du convoi. « Nous avons des réfugiés et des migrants économiques qui viennent ici – mais, bien souvent, les deux groupes préfèrent poursuivre leur route. »

### DESCENDRE PLUS AU SUD

DE NOMBREUX PAYS DANS LE MONDE SONT confrontés à un dilemme similaire, mais celui-ci est particulièrement aigu au Malawi. Des alternatives existent, plus au sud, comme les pistes rocailleuses de la brousse mozambicaine, mais le Malawi dispose de la meilleure route pour atteindre le but final de nombreux voyageurs : le moteur économique du continent, l'Afrique du Sud. De ce fait, nombre de personnes venues de pays en proie à des troubles, comme la République démocratique du Congo et le Soudan, empruntent cette voie.

Généralement, ils ne séjournent que brièvement au Malawi, suffisamment toutefois pour recevoir des rations alimentaires et d'autres biens, comme des couvertures, avant de poursuivre leur périple. En raison du nombre si réduit

d'Éthiopiens et de Somaliens restant sur place après leur arrivée, l'UNHCR a, ces deux dernières années, limité les possibilités de revendre les rations alimentaires, en distribuant des quantités plus petites chaque semaine, au lieu de quantités mensuelles plus importantes.

En l'espace d'un mois, la plupart des Somaliens et des Éthiopiens partent pour le sud et entrent au Mozambique. Certains se dirigent ensuite vers l'ouest, pour rejoindre le Zimbabwe, puis vers le sud, en direction de l'Afrique du Sud. Une autre option consiste à se déplacer plus au sud du Mozambique, pour entrer directement en Afrique du Sud.

« Nous suspectons l'existence d'un réseau qui prend sa source en Éthiopie et en



Somalie et se poursuit jusqu'en Afrique du Sud. Ils semblent avoir des gens dans chaque pays, tout le long du chemin », explique Sarah Thokozani Nayeja, conseillère juridique auprès du bureau de la commission pour les réfugiés du Malawi. « C'est difficile. Si rien ne change en Éthiopie et en Somalie, rien ne changera [ici]. Les causes existent toujours ; c'est un vrai problème. »

L'Afrique du Sud n'est pas seulement un pôle d'attraction en raison de son économie. À la différence de nombreux autres pays traversés, du nord au sud, par la route migratoire, le Gouvernement sud-africain n'insiste pas pour que les réfugiés vivent dans des camps. En outre, il accorde aux réfugiés et aux demandeurs d'asile le droit de travailler et de vivre où ils le souhaitent.

« À bien des égards », indique Sanda Kimbimbi, délégué régional de l'UNHCR,

« l'Afrique du Sud est un pays modèle en matière d'asile. »

### LA COMPOSANTE RÉFUGIÉE

LE DÉSIR DE GAGNER SA VIE CORRECTEMENT vaut pour les réfugiés comme pour les migrants économiques, et le fait que tant de Somaliens et d'Éthiopiens ne restent pas au Malawi, ou dans les autres pays par lesquels ils transitent, ne devrait nullement remettre en cause la validité de leur requête pour obtenir le statut de réfugié. Beaucoup entreprennent leur voyage pour des raisons liées au fait d'être des réfugiés et ce, même s'ils le poursuivent ensuite pour des motifs économiques. Les Somaliens, notamment, ne sont jamais à court d'histoires terrifiantes, après des années de guerre sur une terre marquée par l'absence d'un gouvernement central en état de fonctionner normalement.

« Alors qu'il était brièvement parti à Kismayo [Somalie] pour chercher du travail, sa famille a été assassinée par un clan familial rival », relate un rapport de l'UNHCR après l'interview d'un jeune requérant d'asile somalien. « Son père a été torturé et tué ; sa mère violée puis brûlée vive. Deux de ses frères et sœurs ont aussi été assassinés, et l'un de ses frères horriblement torturé. Il a déclaré que, lorsqu'il était arrivé chez lui, tout le village avait été pillé et leurs biens détruits. »

Selon le Gouvernement du Malawi, au cours des neuf premiers mois de 2007, plus de 3 000 requérants d'asile ont traversé sa frontière nord avec la Tanzanie. La grande majorité venait d'Éthiopie et de Somalie. En novembre, la plupart avaient déjà pris la route vers le sud.

L'afflux continu de réfugiés et de migrants en Afrique du Sud, rejoint par les centaines de milliers de Zimbabwéens faisant des va-et-vient tous les ans, est un défi pour l'UNHCR et les États de la région. Le volume des demandes risque de congestionner les mécanismes d'asile sud-africains, où un retard de plus de 134 000 dossiers d'asile issus de nombreux pays différents restaient en attente d'une décision à l'automne 2007. ■

**À** L'ÉCHELLE MONDIALE, LES migrants qui voyagent par mer sont relativement peu nombreux. Pourtant, l'image la plus familière de la migration est probablement celle d'hommes, de femmes et d'enfants serrés les uns contre les autres, qui bravent les mers sur de petites embarcations, impropres à la navigation, pour échapper à la pauvreté, au conflit ou à la persécution.

Desta est l'une de ces migrants. Après un voyage éprouvant à travers le désert du Sahara, l'expérience vécue par cette Éthiopienne de 29 ans lors de sa traversée de la Méditerranée est semblable à celle de milliers d'autres qui tentent chaque année d'entrer en Europe: «Nous étions 60, dont 11 femmes et cinq enfants. Le bateau était trop petit. Nous ne pouvions pas bouger. Nous n'avions pas de nourriture, pas d'eau... Nous avions un Thuraya [téléphone par satellite], nous avons donc appelé à l'aide – mais nous ne savions pas où nous trouvions. Le troisième jour, deux femmes sont mortes. Les gens pleuraient et paniquaient. Nous pensions que nous allions tous mourir. C'est alors que nous avons vu un bateau.» Elle a été sauvée et débarquée sur l'île italienne de Lampedusa, comme beaucoup d'autres: pour les dix premiers mois de 2007, ils ont été 11 800 migrants et réfugiés à achever leur parcours.

Beaucoup d'autres ont moins de chance.

### **MOURIR POUR UNE VIE MEILLEURE**

CHACQUE ANNÉE DANS LE MONDE, DES milliers de désespérés à la recherche d'une protection ou d'une vie nouvelle se noient, en Méditerranée, dans l'Atlantique, l'océan Indien, la mer des Caraïbes ou dans d'autres mers et sur d'autres voies d'eau, faute d'embarcation solide. Bien que l'on s'efforce de recenser les décès, on ne connaîtra jamais la véritable ampleur de cette tragédie de dimension mondiale car de nombreux bateaux coulent sans laisser de traces.

«Il y a des enfants parmi ces personnes en danger et nous avons malheureusement dû récupérer les corps d'un certain nombre d'entre eux. Cela nous a profondément marqués», explique le commandant Michele Niosi des garde-côtes italiens. «Les

# Entre le DIABLE et la GRANDE BLEUE

Une embarcation surchargée dans le sud de la mer Méditerranée.

UNHCR/L. BOLDRINI/ITA-2005

enfants sont le symbole du renouveau mais, dans ces conditions, on a le sentiment d'une défaite plutôt que d'un renouveau.»

Si, à titre individuel, les officiers de la marine et les garde-côtes traitent souvent les personnes qu'ils secourent avec sympathie, les gouvernements ont tendance à considérer le phénomène des boat people sous l'angle de la sûreté nationale. Ils ont même parfois déclaré l'état d'urgence pour faire face à ce qu'ils

perçoivent comme une invasion. Or, les «envahisseurs» non seulement ne sont pas armés, mais arrivent, bien souvent, à moitié morts de faim, malades et sans ressources. Certains responsables nationaux et locaux sont même allés jusqu'à suggérer de tirer sur ces bateaux à balles réelles.

### **INTERCEPTION EN MER**

SANS RECOURIR À DES MESURES AUSSI radicales, certains pays ont envoyé des



CHAQUE ANNÉE, **DES MILLIERS DE DÉSESPÉRÉS** À LA RECHERCHE D'UNE PROTECTION OU D'UNE VIE NOUVELLE SE NOIENT **FAUTE D'EMBARCATION SOLIDE.**

navires de guerre pour faire rebrousser chemin à des bateaux soupçonnés de transporter des migrants ou des demandeurs d'asile, pratique connue sous le nom d'interception en mer.

Étant donné le piteux état de bon nombre d'embarcations transportant des

candidats à l'immigration, les navires de la marine ou des garde-côtes qui sillonnent la haute mer à leur recherche sauvent sans nul doute de nombreuses vies. Néanmoins, la pratique de l'interception est très controversée pour diverses raisons, notamment les risques qu'elle présente. On sait, par

exemple, que pour éviter d'être repérés, les boat people choisissent des itinéraires toujours plus longs et plus dangereux.

L'autre sujet de préoccupation majeur tient au fait que certaines des personnes qui s'embarquent ainsi pour de périlleuses traversées sont des réfugiés. Le pourcentage



**Une baigneuse reconforte l'une des 46 personnes épuisées et déshydratées dont le bateau a échoué sur une plage touristique des îles Canaries.**

varie d'un bateau à l'autre ou d'un itinéraire à l'autre. « C'est pourquoi », explique Erika Feller, Haut Commissaire assistante des Nations Unies pour les réfugiés, « l'UNHCR s'intéresse à des questions maritimes telles que l'interception, la recherche et le sauvetage, le débarquement, le trafic d'êtres humains et les passagers clandestins. Notre position n'a pas changé : l'interception peut être nécessaire à la sauvegarde de vies humaines et à la protection des frontières, mais elle doit être assortie de garanties qui permettent à n'importe quel réfugié à bord de demander l'asile. »

L'interception en mer, que ce soit dans les eaux territoriales ou internationales, n'est pas un phénomène nouveau. Pendant

les années 70, les boat people du Viet Nam et du Cambodge étaient systématiquement appréhendés et remorqués vers la mer par les pays de la région, et des milliers de Vietnamiens ont sans doute péri en mer après avoir été ainsi « refoulés ».

À l'autre bout de la terre, dans la mer des Caraïbes, les garde-côtes américains interceptent depuis des années des bateaux transportant des migrants et des demandeurs d'asile de Cuba et d'Haïti.

« Nous avons exprimé la crainte que cette politique n'ait pour effet de restreindre l'accès aux procédures d'asile, en particulier pour les Haïtiens, a déclaré Erika Feller. Au final, cette logique pourrait amener à renvoyer de force des réfugiés dans un

endroit où leur vie ou leur liberté est menacée. »

#### **INTERVENTIONS EUROPÉENNES**

PLUSIEURS PAYS D'EUROPE ONT AUSSI intercepté en Méditerranée des bateaux soupçonnés de transporter des migrants non invités. Depuis la création de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (ou « Frontex »), une série d'opérations d'interception très médiatisées ont été menées conjointement par divers États membres de l'UE tant en Méditerranée que dans l'Atlantique.

Une de ces opérations, baptisée « Héra

**“ L'INTERCEPTION PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE À LA SAUVEGARDE DE VIES HUMAINES ET À LA PROTECTION DES FRONTIÈRES, MAIS ELLE DOIT ÊTRE ASSORTIE DE GARANTIES QUI PERMETTENT AUX RÉFUGIÉS DE DEMANDER L'ASILE. ”**

## DEPUIS DES SIÈCLES, LE SAUVETAGE EN MER EST RÉGI PAR UN CODE NON ÉCRIT, QUI S'EST MÊME APPLIQUÉ À L'ENNEMI EN TEMPS DE GUERRE.

2007», a conduit des navires de la marine italienne et espagnole et des avions de ces mêmes pays à patrouiller au large des côtes de la Mauritanie, du Sénégal et du Cap-Vert et à intercepter des migrants en situation irrégulière qui tentaient de parvenir en bateau jusqu'aux îles espagnoles des Canaries.

Selon le Ministère espagnol de l'intérieur, l'intensification des opérations d'interception, une meilleure collaboration avec les pays de départ et des campagnes destinées à informer les voyageurs en puissance des risques qu'ils encourent ont permis de ramener le nombre des arrivées aux Canaries de 32 000 en 2006 à 9 500 pour les dix premiers mois de l'année 2007.

Le nombre des arrivées en Italie – sur la péninsule et les îles – où s'est déployée l'« Opération Nautilus », coordonnée par Frontex, a aussi légèrement baissé, passant de 22 000 en 2006 à 19 000 au cours des dix premiers mois de 2007.

En revanche, le nombre de migrants et de réfugiés arrivant par bateau de Turquie dans les îles grecques de Samos, Chios et Lesbos a doublé entre 2006 et fin octobre 2007, passant de 3 500 à 7 000 – peut-être en partie parce que c'est l'une des principales routes maritimes empruntées par les Iraquiens.

### DES TRAFIQUANTS SANS PITIÉ

LA LUTTE CONTRE LES ENTRÉES clandestines et le trafic d'êtres humains est l'une des principales raisons invoquées par les gouvernements pour justifier les interceptions en mer. Il ne fait guère de doute que la plupart des traversées maritimes clandestines sont le fait de passeurs dont certains sont, de toute évidence, liés au crime international organisé. Certains d'entre eux sont des personnages sans pitié qui souvent volent, battent et même assassinent leurs clients.

En mars 2005, par exemple, 15 migrants chinois ont été contraints par des « têtes de serpent » (des passeurs) de sauter par-dessus bord à quelque 30 kilomètres des côtes de Sicile. Seuls deux femmes et quatre hommes ont survécu. L'autopsie de l'un des corps a mis en évidence des fractures et une sévère contusion cérébrale, apparemment infligées avant que la victime ne soit jetée à la mer.

Le personnel de l'UNHCR au Yémen

signale fréquemment des cas de boat people battus, assassinés ou jetés par-dessus bord et attaqués par des requins dans le golfe d'Aden, où les trafiquants sont particulièrement cruels (voir en page 12).

Cependant, la répression contre les passeurs, si importante soit-elle, ne risque pas seulement de réduire la migration clandestine, mais aussi de fermer la seule porte qui reste encore ouverte aux réfugiés et qui leur permet d'échapper à la persécution ou au conflit. « Je ne peux pas retourner en Iraq, j'y serais torturé et tué », a expliqué Omar. De nationalité iraquienne, il a payé 1 600 dollars aux passeurs pour qu'ils le transportent de Libye en Italie en août 2007. « Je travaillais en Libye mais mon contrat a pris fin. J'avais peur qu'ils me

renvoient en Iraq... aucun [autre] pays n'accepterait de me donner un visa. Que pouvais-je faire ? Je n'avais pas d'autre choix. » Omar a été par la suite reconnu comme réfugié par les autorités italiennes.

### LE GARDIEN DE MON FRÈRE

DEPUIS DES SIÈCLES, LE SAUVETAGE EN mer est régi par un code non écrit, qui s'est même appliqué à l'ennemi en temps de guerre.

« À mesure que l'on avançait dans l'histoire et que grossissaient les annales des conflits humains, il ne restait plus à l'humanité qu'un ennemi commun avec lequel elle pouvait se considérer en guerre : c'était la violence et la colère de la mer et de ses éléments », écrit Clayton Evans, auteur

## Déroutement mortel

**L**e 29 avril 2006, des pêcheurs ont découvert un petit bateau blanc, au moteur rouillé, qui dérivait sur la mer des Caraïbes, au large de la Barbade. À son bord, une sinistre cargaison : les dépouilles de 11 hommes, momifiées par le soleil et les embruns salés. Ils étaient probablement morts depuis des jours. L'un d'eux, Diao Souncar Dieme, avait laissé un mot pour sa famille restée au Sénégal.

Les autres, sans doute aussi originaires du même pays, n'avaient toujours pas été identifiés le jour de leur enterrement, en janvier 2007 à la Barbade, lors d'une cérémonie œcuménique, suivant les rites musulman et catholique.

Les enquêteurs pensent que leur bateau a quitté les îles du Cap-Vert, au large de l'Afrique de l'Ouest, le soir de Noël 2006, avec 50 passagers à son bord. Ils ont sans doute emprunté l'itinéraire long pour rejoindre les îles espagnoles des Canaries, mais leur bateau a subi des avaries et a été emporté par les courants qui traversent l'Atlantique. Des rapports suggèrent qu'il a peut-être été remorqué pendant un moment, mais que la corde de

remorquage a ensuite été coupée. Les corps des autres passagers ont probablement été jetés par-dessus bord ou emportés par les eaux.

Des embarcations de tailles et de formes diverses sont utilisées pour gagner les îles Canaries. Toutefois, jusqu'à fin 2005, la plupart des migrants utilisaient des bateaux plus petits : des *pirogues* au départ de l'Afrique de l'Ouest, ou des *pateras* transportant jusqu'à 20 personnes depuis le Maroc ou le territoire du Sahara occidental, d'où dix à douze heures de navigation suffisent pour atteindre les îles Canaries.

Au cours des deux dernières années, les *cayucos*, barques de taille plus importante qui peuvent accueillir jusqu'à 150 personnes, sont devenus la règle. Afin d'éviter d'être repérés, ils empruntent des itinéraires indirects, plus longs, qui partent de différents pays comme le

Sénégal, la Gambie, la Guinée, la Sierra Leone et le Ghana.

De ce fait, le voyage jusqu'aux îles Canaries peut désormais prendre jusqu'à 25 jours, et comporte des risques beaucoup plus élevés, comme en témoigne le destin tragique des passagers de ce bateau sans nom qui a dérivé pendant 4 000 kilomètres avant d'arriver à la Barbade.

« J'aimerais envoyer de l'argent à ma famille à Bassada. Je vous en prie, pardonnez-moi, Adieu. Ma vie se termine ici, sur cette grande mer marocaine... »

Extrait d'une note découverte sur la dépouille de Diao Souncar Dieme.

d'un livre sur l'histoire du sauvetage en mer. « Dans le monde entier, un lien s'était tissé entre les navigateurs et les voyageurs des mers : face à la mort en mer, chacun était le gardien de son frère. »

L'impératif moral du secours en mer lorsque d'autres êtres humains sont en péril a été finalement encadré par le droit international, en particulier par la Convention internationale de 1974 sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et par la Convention internationale de 1979 sur la recherche et le sauvetage maritimes (SAR).

De nombreux migrants et réfugiés en détresse sont encore sauvés, non pas par des sauveteurs professionnels mais par des pêcheurs qui passent par là, des yachts de plaisance, des cargos, des paquebots et même par d'autres boat people.

José Durán, skipper du *Francisco y Catalina*, un chalutier espagnol, a sauvé 51 personnes – dont 10 femmes et un enfant de deux ans – qui étaient à bord d'un dinghy en Méditerranée. C'est un bel exemple de la



**Un officier des garde-côtes italiens vérifie l'état de santé d'un homme ramené à terre après un sauvetage en mer.**

solidarité qui lie les êtres humains en mer. Le *Francisco y Catalina* a été immobilisé pendant une semaine au large de Malte pendant que les pays de la région argumentaient pour savoir où devaient débarquer les personnes qu'il avait sauvées.

« Et si c'était à refaire ? », lui a-t-on demandé, compte tenu des querelles juridiques et des pertes financières occasionnées. « Je referais exactement la



**Un épisode honteux : 27 personnes ont été sauvées par la marine italienne après avoir passé trois jours accrochées à une cage d'élevage de thons.**

## Passagers clandestins

**A** situations désespérées, solutions désespérées : s'immiscer clandestinement à bord d'un bateau, d'un camion ou d'un avion est parfois le seul moyen dont disposent certains pour échapper à la guerre ou aux persécutions.

Comme dans le cas d'autres formes de migrations irrégulières, réfugiés et migrants se retrouvent fréquemment sur le même bateau, au sens littéral du terme.

Indépendamment des raisons qui les poussent à voyager illégalement, les clandestins qui se cachent dans les cales des navires prennent des risques considérables, comme de mourir par asphyxie ou par choc thermique. Souvent, les membres de l'équipage n'apprécient guère leur présence, car les compagnies de navigation ayant amené des migrants sans papiers s'exposent à de sévères amendes, à des coûts de

rapatriement élevés et à des délais administratifs.

Bien que la législation maritime internationale stipule que les passagers clandestins doivent être traités avec humanité, la peur de perdre leur emploi ou leur prime peut parfois transformer les marins en meurtriers : « Dans quelques cas horribles, les clandestins trouvés à bord de bateaux ont été jetés par-dessus bord, car les capitaines de ces navires ou les compagnies de navigation auraient reçu une amende s'ils étaient arrivés au port avec un clandestin à bord », explique David Cockroft, Secrétaire général de la Fédération internationale des ouvriers du transport, lors d'une interview à une revue de commerce.

En janvier 2006, une cour sud-africaine a auditionné le capitaine de l'*African Kalahari*, qui avait ordonné à deux de ses équipiers de forcer quatre

clandestins tanzaniens et deux Kényans à sauter en mer, au large du port de Durban. Deux d'entre eux, Omar Kemu et Amir Jesh, ne savaient pas nager ; ils se sont noyés presque instantanément. Lorsque l'un des corps a été récupéré, il avait été en partie dévoré par les requins.

Chaque année, les médias du monde entier diffusent des informations similaires, évoquant des clandestins tués par balle, jetés par-dessus bord ou battus à mort. Dans certains cas, les membres de l'équipage ont dénoncé leurs supérieurs auprès des autorités. Dans d'autres, les clandestins ont survécu et ont pu raconter leur histoire.

Les poursuites judiciaires sont pourtant bien trop rares, les preuves de ces crimes sombrant au fond des océans, tout comme les raisons pour lesquelles ces clandestins étaient si désespérés de quitter leurs pays d'origine.



## “ LES COMMANDANTS DE BORD QUI SAUVENT DES PERSONNES EN DÉTRESSE NE DEVRAIENT PAS ÊTRE PÉNALISÉS PAR UN SURCROÎT DE DÉPENSES. »

même chose », a répondu ce pêcheur du port de Santa Pola, près d'Alicante. « Aucun doute là-dessus. Nous nous sommes mis à leur place. Si j'étais dans leur situation, je ne voudrais pas qu'un autre bateau passe sans me venir en aide. Je me dirais: "Bon Dieu ! Je vais mourir !" »

### LE SAUVETAGE, TROP CHER ?

MAIS, COMME LE MONTRE LA mésaventure du *Francisco y Catalina*, les marins qui accomplissent leur devoir et sauvent des vies en mer rencontrent de plus en plus de problèmes car les États refusent de laisser débarquer les migrants et les réfugiés. De tels incidents risquent de compromettre sérieusement la tradition humanitaire du sauvetage en mer, vieille de plusieurs siècles, ce qui ne manque pas d'alarmer les compagnies de navigation.

À l'automne 2007, sept pêcheurs tunisiens, accusés de complicité d'immi-

gration clandestine, sont passés en justice en Sicile. Leur procès a suscité une inquiétude considérable chez ceux qui croient que les 44 personnes (dont 11 femmes et deux enfants) retrouvées sur leur bateau sont les rescapés d'un fragile dinghy en caoutchouc et ont eu la vie sauve grâce à eux. S'ils sont reconnus coupables, les pêcheurs risquent entre un et 15 ans d'emprisonnement.

« Les commandants de bord qui sauvent des personnes en détresse ne devraient pas être pénalisés par un surcroît de dépenses », déclare John Lyras, Président du Comité des politiques de la Chambre internationale de la marine marchande. « Ils devraient être autorisés à les débarquer dès que possible. »

En juillet 2006, des amendements ont été apportés aux Conventions de 1974 et 1979. Ils obligent les États à coopérer et à coordonner leur action afin que les

personnes sauvées puissent débarquer au plus vite en lieu sûr. Cependant, plusieurs grands États maritimes n'ont pas encore ratifié ces amendements.

Les pressions financières l'emportent parfois sur les principes humanitaires. En mai 2007, par exemple, un groupe de 27 Africains a été secouru par la marine italienne après avoir passé trois jours et trois nuits accrochés à des cages à thons tirés par un bateau de pêche maltais, le *Budafel*. Le capitaine a déclaré aux médias qu'il refusait de dérouter son navire pour débarquer ces hommes parce qu'il avait peur de perdre sa précieuse cargaison de thons.

De tels incidents font craindre que des politiques hostiles à l'immigration, conjuguées à l'irresponsabilité des passeurs et à la froideur des calculs commerciaux n'annoncent la disparition d'une noble pratique qui est presque aussi vieille que l'humanité. ■

# ÉNIGMES des Caraïbes

PAR GRAINNE O'HARA

**L'**UNHCR N'A PAS DE PRÉSENCE permanente aux Caraïbes. Une petite équipe itinérante opérant depuis Washington, Miami et Caracas s'évertue à cerner les problèmes des réfugiés qui se déplacent dans la région, et à y répondre.

Fournir une protection efficace aux réfugiés pris dans les flux migratoires mixtes qui traversent les Caraïbes est un défi. Plus de 25 nations insulaires indépendantes et territoires d'outre-mer dépendants sont dispersés tout le long des 2 300 kilomètres de mer qui séparent les Bahamas, au large de la Floride, de Trinité-et-Tobago, un territoire proche du Venezuela.

Les Caraïbes ont leur lot de passeurs qui monnaient leurs services aux migrants en leur faisant miroiter une vie meilleure en Amérique du Nord. Nombre d'îles reculées aux eaux bleu azur – celles-là même qui font rêver les touristes – attirent aussi des

opportunistes sans foi ni loi, prêts à tout pour gagner rapidement de l'argent, et ce quel que soit le coût humain.

Quoi de plus facile que de laisser un Sri-Lankais crédule sur une plage de Sainte-Lucie en lui faisant croire qu'il n'est plus qu'à quelques mètres du Canada ? Ou de dire à une Iraquienne qu'elle est déjà arrivée en Floride ? Des semaines peuvent s'écouler avant que les migrants et les réfugiés désorientés ne comprennent où ils se trouvent, et lorsque enfin ils le découvrent, ils n'ont plus guère de recours, les passeurs étant presque toujours payés d'avance. S'ils ne se retrouvent pas à la dérive sur un bateau avarié sans eau ni nourriture, c'est déjà une bonne chose.

## TRAGÉDIES PASSÉES SOUS SILENCE

CHAQUE ANNÉE, DES MILLIERS DE personnes entreprennent la traversée vers le nord, en direction des États-Unis, suivant des itinéraires en mer tortueux, qui s'entrecroisent parfois. Pendant les périodes de tensions régionales, leur nombre a parfois atteint les dizaines de milliers. Les statistiques des garde-côtes américains sur les personnes interceptées et renvoyées donnent quelques indications sur l'échelle de ce flux, mais elles ne racontent qu'une petite partie de l'histoire.

Personne ne tient de compte précis du nombre de personnes qui meurent en raison des mauvaises conditions météorologiques, des requins ou d'autres incidents survenus lors de leur voyage. Plus de 60 personnes ont péri lors d'un seul incident en mai 2007, lorsqu'un sloop haïtien bondé, qui tentait de rejoindre les Îles Turques et Caïques, a chaviré, jetant ses passagers dans une mer agitée au beau milieu de la nuit.

En termes numériques, ce sont les Dominicains, les Cubains et les Haïtiens qui dominent invariablement les mouvements migratoires vers le nord. Mais la diversité incroyable des itinéraires, des points de transit et des nationalités impliquées mettent en évidence une situation beaucoup plus complexe.

## KALÉIDOSCOPE MIGRATOIRE

L'ÉCHELLE DES DÉPLACEMENTS VERS LES différents territoires des Caraïbes – et entre eux – est considérable. Les Cubains et les Haïtiens transitent par les Bahamas (la plupart avec l'intention déclarée d'aller aux États-Unis). Les Cubains utilisent aussi les Îles Caïmanes comme un marchepied avant de continuer leur interminable périple vers le Honduras et d'autres endroits d'Amérique centrale, avant de poursuivre vers le nord pour entreprendre la longue marche en direction de la frontière américano-mexicaine. Les Haïtiens se dirigent, quant à eux, vers les Îles Turques et Caïques et des destinations plus méridionales – dont les départements français d'outre-mer de Martinique et de Guadeloupe – qui sont vus comme une porte d'entrée vers l'Europe.

De plus, le nombre de personnes arrivant d'autres continents semble être en

hausse. Trinidad est un point de transit pour les Africains de l'Ouest, suivant un voyage long et compliqué qui comprend souvent une première étape au Cap-Vert, et s'achève lorsque ses participants épuisés débarquent enfin sur les rives sud-américaines. Les Sri-Lankais apparaissent dans divers endroits des Petites Antilles ; des Éthiopiens ont demandé l'asile à Haïti, et des Iraquiens ont été vus en train de transiter par la région en direction, semble-t-il, de plusieurs destinations en Amérique du Nord et du Sud.

Quoique le nombre de personnes qui ne soient pas originaires des Caraïbes reste faible, la présence de certains individus ayant des besoins de protection très spécifiques ajoute une dimension supplémentaire à une situation déjà complexe. Bien que pratiquement tous les États de la région aient signé la Convention onusienne de 1951 sur les réfugiés, les systèmes nationaux d'asile sont en fait, dans leur quasi-totalité, inefficaces.

La quantité d'arrivées met sous pression les capacités locales d'accueil sur des îles plus accoutumées à répondre aux besoins d'hôtes aux porte-monnaie bien garnis qu'à ceux d'immigrants déshydratés, rejetés sur leurs côtes par les intempéries. Face à ce phénomène, les États de la région tendent à réagir de manière ponctuelle et imprévisible.

Les réfugiés ont autant de chance d'être interceptés, détenus, pris pour des migrants économiques et rapidement renvoyés chez eux, que d'accéder à l'un des systèmes nationaux d'asile. Et, même pour les rares personnes bénéficiant d'une procédure d'asile, les taux de reconnaissance sont uniformément bas.

## DE GÉNÉREUX PARTENAIRES

DANS DE PAREILLES CIRCONSTANCES, même la fourniture d'une protection minimale nécessite des partenariats efficaces. De ce fait, l'UNHCR a pris la décision inhabituelle de mettre en place un réseau de chargés de liaison honoraires, qui accomplissent le travail essentiel de protection sur une base volontaire dans dix endroits clés à travers l'ensemble des Caraïbes.

Issus d'horizons très divers, ces bénévoles dévoués et enthousiastes – dont un maître de conférences à l'université en Jamaïque et le chef d'un centre d'assistance



juridique aux Bahamas – comblent certaines lacunes auxquelles l’UNHCR n’aurait jamais pu répondre au regard des ressources disponibles. Les accords de partenariats établis avec plusieurs ONG en République dominicaine, à Haïti, en Jamaïque et à Trinité-et-Tobago constituent une autre

pièce essentielle du « puzzle protection » qui s’étend désormais à toutes les Caraïbes.

Un séminaire récent sur les flux migratoires mixtes, organisé par l’UNHCR et l’Organisation Internationale pour les



Ces Cubains transportent un bien de valeur à travers les détroits de Floride.

© US COASTGUARD/G. EWALD/USA+2003/2004

Migrations dans les Îles Caïmanes, a permis d’établir une plateforme d’échanges pour les États des Caraïbes, dont le besoin se faisait grandement sentir. Ils ont ainsi pu partager diverses idées sur la manière de

renforcer leur réponse commune aux phénomènes migratoires, aux questions de protection et au problème de la traite.

Les défis qui se posent dans les Caraïbes dans le domaine de la protection sont certes une gageure, mais ils ne sont pas insurmontables. L’établissement d’un système

prévisible qui fournirait une protection fiable aux réfugiés est tout à fait à portée de main des États des Caraïbes qui ont, après tout, l’habitude de s’occuper d’un flot constant de visiteurs venus d’ailleurs. ■

# La grande MIGRATION vers le nord

## LA ROUTE QUI MÈNE DU MEXIQUE AUX ÉTATS-UNIS EST JALONNÉE DE DANGERS, POUR LES RÉFUGIÉS COMME POUR LES MIGRANTS

PAR MARIANA ECHANDI, MARION HOFFMANN ET RUPERT COLVILLE

**O**N ESTIME QUE 500 000 migrants en situation irrégulière traversent chaque année la frontière mexicaine. La plupart d’entre eux sont des ressortissants d’Amérique centrale qui tentent de rejoindre les États-Unis ou, dans une moindre mesure, le Canada. Selon les statistiques de l’Institut national de migration du Mexique, entre janvier et septembre 2007, quelque 45 000 migrants sans papiers ont été détenus dans plusieurs centres de rétention administrative à travers le pays. Il semblerait cependant que beaucoup de migrants réussissent à traverser le Mexique sans être repérés, et les garde-frontières américains finissent souvent par en arrêter plus de 1 000 par jour.

Des contrôles plus sévères des migrations par le Mexique et les États-Unis, ainsi qu’une série de catastrophes naturelles qui

ont touché le Mexique méridional et les États d’Amérique centrale ont eu un fort impact sur les routes de la migration. Depuis que l’ouragan Stan a détruit 300 kilomètres de voies ferrées en 2005, la plupart des migrants doivent parcourir plusieurs centaines de kilomètres à pied à travers les frontières d’El Salvador, du Honduras et du Guatemala pour pouvoir rejoindre la ville d’Arriaga, dans la province mexicaine du Chiapas, où ils sautent sur des trains de marchandises en direction du nord.

À la frontière méridionale même, il semble exister au moins trois routes terrestres principales pour rentrer au Mexique, à travers les villes guatémaltèques de El Naranjo, la Mesilla ou Tecún Uman. Désormais, certains migrants utilisent aussi des embarcations pour partir des ports de la côte pacifique du Guatemala, dans le but d’éviter les contrôles aux frontières terrestres.

Bien que la majorité des migrants soient des hommes, on dénombre également beaucoup de femmes et d’enfants le long de ces routes dangereuses, où chaque année

des centaines de personnes – sinon des milliers – perdent la vie.

À la frontière des États-Unis uniquement, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2007, au moins 400 personnes ont péri, la plupart de soif, de chaleur ou d’épuisement dans le désert de l’Arizona. D’autres ont perdu la vie dans des accidents de voiture ou de train, ou se sont noyées dans le grand fleuve (que les Américains appellent *Rio Grande* et les Mexicains *Rio Bravo*) qui s’étend sur plus de la moitié des 3 200 kilomètres de frontière.

### FEMMES EN DANGER

ILS SONT SANS DOUTE BEAUCOUP PLUS nombreux à mourir ou à tomber dans les pièges de gangs criminels bien avant d’approcher les États-Unis. Les femmes sont particulièrement vulnérables aux risques d’agressions sexuelles ou de prostitution forcée sur de longues durées. En fait, selon une sénatrice mexicaine, Maria Elena Orantes, près de 80% des femmes migrantes se rendant du sud vers le nord finissent par être impliquées, d’une manière ou

“ JE ME SUIS CACHÉ DANS LA **SALLE DES MACHINES** D’UN PAQUEBOT, EN PENSANT QUE JE ME DIRIGEAIS **VERS L’EUROPE**. ET LORSQUE JE SUIS DESCENDU, ILS M’ONT DIT QUE J’ÉTAIS AU **GUATEMALA**. »



© AEP/CO. TORRES/MEX-2006

d'une autre, dans le commerce du sexe, et chaque année, des dizaines de milliers sont forcées à se prostituer dans la zone frontalière entre le Guatemala et le Mexique.

Personne ne remet pas en cause le fait que la grande majorité des gens se rendant ainsi vers l'Amérique du Nord se déplace pour des motifs économiques. Et la question de savoir si ces migrations sont, au final, une bonne ou une mauvaise chose pour les économies de leurs pays d'origine, du Mexique ou des États-Unis est un débat sans fin. Mais, parmi ces gens, il y en a toujours – si ce n'est pas le cas aujourd'hui, alors hier ou demain – qui sont des réfugiés. Et lorsque leur pourcentage est faible, il est souvent plus difficile de les identifier.

Le nombre de demandes d'asile déposées au Mexique est infime par rapport à celui des personnes qui traversent le pays – peut-être un sur mille, bien que certains demanderont plus tard l'asile aux États-Unis.

En 2003, l'UNHCR a ouvert un petit bureau à Tapachula, une ville proche de la frontière guatémaltèque, dans l'État du Chiapas. Depuis lors, près de 600 personnes y ont déposé une demande d'asile auprès des autorités mexicaines. Entre janvier et octobre 2007, 154 personnes ont demandé l'asile à Tapachula, dont 12 % de Somaliens, 11 % de Bangladais, 10 % d'Érythréens et 8 % de Colombiens et Éthiopiens.

### VENUS DE LOIN

CERTAINS DES DEMANDEURS D'ASILE qui ne sont pas latino-américains arrivent au Mexique pour des raisons singulières. Un Sri-Lankais de 31 ans, par exemple, raconte avoir fui les Tigres tamouls. Après un premier trajet jusqu'aux Maldives à bord

d'un bateau de pêche, il s'est embarqué clandestinement sur un navire plus grand. «Je me suis caché dans la salle des machines d'un paquebot, en pensant que je me dirigeais vers l'Europe», a-t-il raconté aux employés de l'UNHCR au Mexique, «et lorsque je suis descendu du bateau, ils m'ont dit que j'étais au Guatemala.»

De là, il a rejoint les milliers de migrants clandestins d'Amérique centrale se rendant vers le nord, jusqu'à son arrivée à Tapachula, où une ONG partenaire de l'UNHCR lui a conseillé de demander l'asile aux autorités mexicaines.

Un autre demandeur d'asile, un jeune homme de 26 ans originaire du Darfour, au Soudan, est arrivé de façon tout aussi aventureuse. «Je me suis d'abord rendu en Éthiopie, puis en Somalie et en Égypte, d'où j'ai embarqué pour Panama, dit-il. Une fois à Panama, j'ai rencontré des Africains qui m'ont dit que pour demander l'asile, il fallait que je me rende au Mexique.»

À la différence de ses camarades de voyage, il dit qu'il est heureux de s'arrêter au Mexique, où il tente (avec difficulté) d'obtenir un emploi d'enseignant d'anglais. «Ils m'ont gardé en détention provisoire au centre de rétention pour migrants, où j'ai fait la connaissance d'autres Soudanais, d'Érythréens et d'Éthiopiens, se souvient-il. Ils m'ont dit qu'ils allaient aux États-Unis.»

### LA PROGRESSION DES GANGS

L'UN DES PHÉNOMÈNES LES PLUS curieux de cette région concerne les personnes qui fuient ce que l'on appelle les «maras», ces gangs de rue extrêmement violents présents dans toute l'Amérique centrale et aussi dans le sud du Mexique. Le mot «maras» vient du nom d'une espèce de

### Des migrants pleins d'espoir se fraient un chemin dans le désert au sud de la frontière entre les États-Unis et le Mexique.

fourmis carnivores, particulièrement féroces. Ces gangs comptent en leur sein des enfants d'une dizaine d'années à peine.

La plupart des demandes d'asile déposées auprès des autorités mexicaines proviennent de jeunes ou de familles originaires du Honduras, d'El Salvador et du Guatemala, qui prétendent être persécutés par ces bandes. Certaines personnes ont peur d'être recrutées de force par les maras, d'autres craignent des représailles car elles ont été les témoins de crimes.

En 2007, l'Institut national de migration du Mexique a promulgué une réglementation interne (élaborée avec l'assistance de l'UNHCR). Celle-ci vise à faciliter l'octroi du statut humanitaire aux demandeurs d'asile qui ne rempliraient pas les critères pour l'obtention du statut de réfugié – selon la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ou selon la Déclaration de Carthagène, un instrument juridique régional essentiel pour la protection des réfugiés – mais qui pourraient de toute évidence avoir besoin d'une autre forme de protection. De plus, l'UNHCR, l'UNICEF et d'autres agences essaient de mettre en place un système pour aider les enfants non accompagnés tout particulièrement vulnérables, qui seraient bloqués dans cette région frontalière agitée.

Pendant ce temps, la grande migration vers le nord continue, avec ses tragédies, ses peines muettes et ses victimes qui, pour une raison ou pour une autre, tombent le long du chemin. ■

# Contrôle versus PROTECTION:

## LES RÉFUGIÉS, LES MIGRANTS ET L'UNION EUROPÉENNE

PAR JUDITH KUMIN

**E**N 1999, LES ÉTATS DE l'Union européenne (UE) se sont mis d'accord pour établir un «système européen commun d'asile», fondé sur une «application complète et inclusive» de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. La première phase a été consacrée au développement de standards minimums communs pour assurer un traitement cohérent des demandeurs d'asile et des réfugiés dans l'ensemble de l'Union européenne. Depuis que cette phase a été achevée, à la mi-2004, le travail destiné à développer un système commun d'asile s'est poursuivi. Toutefois, un changement très net a été opéré, la priorité ne portant plus sur la protection des réfugiés mais sur l'arrêt des migrations irrégulières.

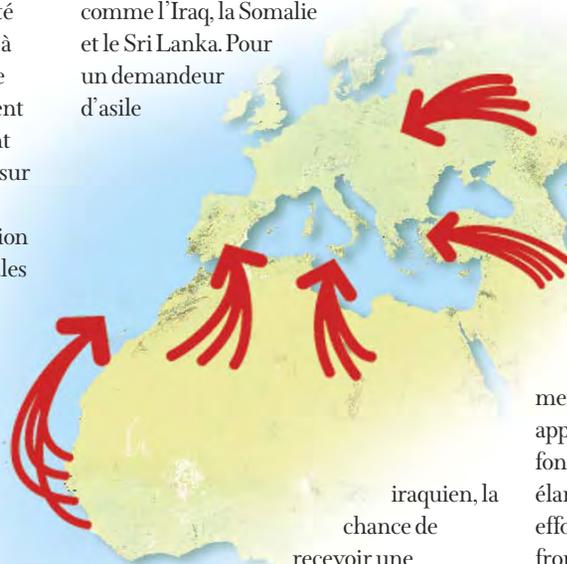
Au cours de la première phase, l'Union européenne a adopté des directives légales pour traiter des dimensions les plus cruciales de ce système, notamment la manière dont les procédures d'asile devraient être menées, et le niveau minimal d'assistance à accorder aux requérants d'asile. Elle a également donné son consentement à deux autres instruments juridiques – connus sous le nom de règlements Dublin II et Eurodac – qui établissent quel est l'État européen responsable de traiter telle ou telle demande d'asile.

### DES STANDARDS DIFFÉRENTS

ALORS QUE L'UNION EUROPÉENNE traverse la deuxième phase d'harmonisation (destinée essentiellement à mettre en œuvre les nouvelles lois et à combler tout fossé existant), un besoin évident a vu le jour, celui de réduire les écarts entre les pratiques des divers États européens.

En novembre 2007, l'UNHCR a publié une étude sur la mise en œuvre de la

directive Qualification. Cet élément clef de la législation adoptée au cours de la première phase détermine en effet qui a droit à une protection au sein de l'Union européenne. L'étude passe en revue 1 488 décisions en matière d'asile prises dans cinq pays de l'UE. Elle confirme que des différences importantes existent toujours sur une variété de problèmes. Il en résulte que les réfugiés sont reconnus comme tels dans un pays et pas dans un autre. Le rapport a établi des «disparités flagrantes» dans les taux de reconnaissance de demandeurs d'asile issus de plusieurs pays comme l'Iraq, la Somalie et le Sri Lanka. Pour un demandeur d'asile



iraquien, la chance de recevoir une protection au sein de l'UE va de 75 % en Suède à zéro en Slovaquie et en Grèce (voir l'encart en page 28).

Les défenseurs des réfugiés sont aussi de plus en plus préoccupés par la manière dont les efforts destinés à contrôler les migrations affectent les personnes en quête de protection. Les contrôles aux frontières étant progressivement abolis au sein de l'UE, celle-ci se concentre désormais sur le renforcement du contrôle de ses frontières extérieures. En 2006, l'UE a adopté une politique commune, nommée «code frontières Schengen». Cette politique comprend une disposition générale

stipulant qu'elle ne porte pas préjudice aux droits des réfugiés et des autres personnes demandant une protection internationale, en particulier au *non refoulement* (un élément fondamental du droit international qui interdit aux États de renvoyer de force les réfugiés vers une situation potentiellement dangereuse dans leur propre pays).

Et pourtant, le personnel chargé de surveiller les frontières extérieures très actives de l'UE n'est pas toujours conscient que les réfugiés doivent avoir la possibilité de demander asile.

### TACTIQUES DE DIVERSION

LES EFFORTS ACCRUS POUR décourager ou détourner les personnes avant qu'elles n'atteignent les frontières extérieures de l'UE sont la source de préoccupations croissantes, notamment depuis que l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (aussi appelée «Frontex») a commencé à fonctionner à la mi-2005, avec un mandat élargi comprenant la coordination des efforts conjoints des États pour surveiller les frontières extérieures de l'UE.

Les opérations multinationales en Méditerranée et dans l'Atlantique pour intercepter les bateaux de migrants se dirigeant vers les rives méridionales de l'Europe en sont l'élément le plus visible. Les opérations de Frontex visent à empêcher ces embarcations d'entrer dans les eaux de l'UE et, si possible, à les renvoyer vers leurs points de départ en Afrique du Nord ou de l'Ouest.

Ce qu'il a pu advenir de ceux qui, parmi eux, auraient pu être des réfugiés reste indéterminé à ce jour. L'UNHCR tente d'établir une relation avec Frontex, avec pour objectif d'aider l'agence européenne à

“DANS CERTAINS PAYS INDUSTRIALISÉS, LA DÉTENTION EST MAINTENANT ADMISE COMME UN MOYEN DE CONTRÔLER L'IMMIGRATION.”



À l'automne 2005, des centaines de candidats à l'immigration désespérés (et quelques réfugiés) ont été arrêtés, alors qu'ils tentaient de rejoindre l'Europe via les enclaves espagnoles situées en Afrique du Nord.

garantir qu'aucun réfugié ne soit renvoyé involontairement vers un endroit où il pourrait être en danger.

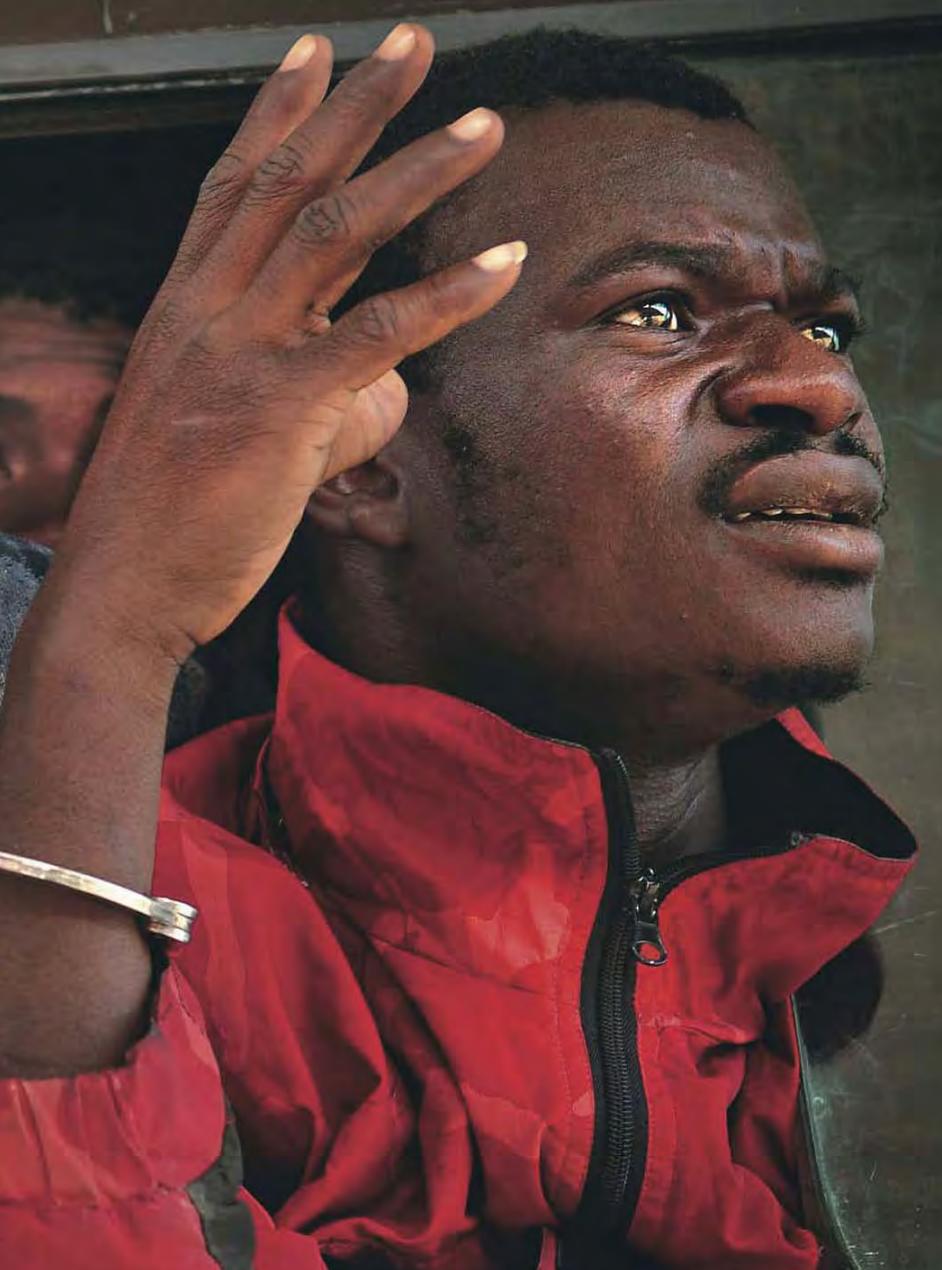
Une autre priorité de l'UE dans son combat contre l'immigration irrégulière a été la signature d'accords de réadmission, notamment avec des pays situés à l'est et au sud des frontières de l'UE. En 2002, à Séville, un Conseil européen (une réunion biannuelle des chefs de gouvernements de l'UE) a proposé que des clauses de réadmission obligatoire soient intégrées dans tout accord futur de coopération, association ou équivalent entre l'UE et des pays n'appartenant pas à l'UE. Il a aussi

accordé un mandat large à la Commission européenne, pour qu'elle négocie des accords de réadmission avec des pays particuliers.

La compatibilité entre cette politique offensive de réadmission et les normes internationales de protection des réfugiés reste préoccupante. Bien que les accords comprennent une disposition générale rappelant les obligations des États en vertu de la Convention de 1951 sur les réfugiés, les signataires des accords de réadmission ont jusqu'à présent omis d'introduire des mesures plus précises afin d'assurer la sauvegarde de la protection.

### DES RISQUES AVÉRÉS

IL EXISTE UN RISQUE RÉEL QUE LES requérants d'asile dont les demandes n'ont pas été traitées sur le fond au sein de l'UE soient transférés, en vertu d'accords avec des pays qui ne disposent pas de procédures d'asile justes et efficaces. En effet, des exemples illustrant des situations semblables survenues dans le cadre de ces accords bilatéraux sont régulièrement recueillis: le docteur Katrine Camilleri, une avocate qui travaille pour le *Jesuit Refugee Service* et s'occupe notamment du suivi des centres de rétention à Malte, a décrit un cas semblable aux membres de l'organe



© SERGIO CARRO/MARX2005

directeur de l'UNHCR à Genève, un jour après avoir reçu la prestigieuse distinction Nansen 2007 pour les réfugiés, en raison des services exceptionnels qu'elle a rendus à la cause des réfugiés.

Elle se souvenait des mots d'un requérant d'asile somalien décrivant ce qui lui était arrivé après qu'il ait été remis par un pays de l'UE aux autorités d'un pays par lequel il avait précédemment transité :

« Quand nous avons atterri... nous avons été placés en détention dans l'aéroport pendant plusieurs jours, puis on nous a bandé les yeux, mis dans une camionnette et emmenés dans un autre lieu... Nous sommes restés dans cet endroit sept jours. Ces jours ont été les pires de toute ma vie. J'ai été longuement interrogé et torturé, frappé sur les tibias et électrocuté. Ils ont attaché mes jambes et placé un morceau de bois derrière mes genoux, puis ils m'ont suspendu tête en bas. Ensuite, ils m'ont frappé sur la plante des pieds. Parfois j'étais battu si durement que j'urinai du sang. »

Il a été condamné, tout comme les autres personnes déportées avec lui, à neuf mois d'emprisonnement, qu'il a passés dans des conditions effroyables avec 50 détenus par cellule. À la fin de sa peine, il a été mis dans une jeep avec d'autres gens et conduit dans le désert. Trois jours plus tard, ils ont été forcés à sortir du véhicule au milieu du désert et informés qu'ils étaient à la frontière. Sur les six personnes du groupe,

## Morts en tentant de rejoindre l'Europe

Cas documentés, recueillis sur une période de trois semaines, de personnes décédées alors qu'elles tentaient de gagner l'Europe.

| DATE    | MORTS | NOM              | ORIGINE                | CAUSE DU DÉCÈS   |
|---------|-------|------------------|------------------------|--|
| 17-9-06 | 13    | Sans nom         | inconnue               | noyés ; 1 corps retrouvé, 12 portés disparus après le naufrage à 185 km au sud-ouest de Malte                                |
| 16-9-06 | 1     | Sans nom (homme) | Afrique sub-saharienne | corps retrouvé dans un bateau avec 56 survivants arrivés à Los Cristianos, dans les îles Canaries (Espagne)                  |
| 12-9-06 | 250   | Sans nom         | inconnue               | disparus ; un bateau, livré à la merci des flots, a envoyé un SOS près de Lampedusa, en Italie                               |
| 10-9-06 | 2     | Sans nom         | kurde                  | morts dans un champ de mines après être entrés dans la zone de Vyssas, dans l'Evros (frontière entre la Turquie et la Grèce) |
| 9-9-06  | 17    | Sans nom         | Somalie                | morts de faim ; jetés par dessus bord depuis un bateau qui dérivait en chemin vers l'Italie depuis la Libye                  |
| 5-9-06  | 2     | Sans nom         | inconnue               | noyés ; corps retrouvés sur la plage de Torretta Granitola, près de Mazara del Vallo, en Italie                              |
| 3-9-06  | 1     | Sans nom (homme) | Algérie                | clandestin ; tombé dans un champ à Vinantes (France) depuis le train d'atterrissage d'un avion venu d'Afrique du Nord        |
| 3-9-06  | 1     | Janvier Makiadi  | Congo                  | suicide ; pendu sous un pont après que sa demande d'asile ait été rejetée (Royaume-Uni) ; aussi appelé Paul Kiese            |
| 3-9-06  | 1     | Sans nom         | Maghreb                | retrouvé près de Los Ancones, en Espagne ; corps jeté par-dessus bord par un bateau, échoué à Lanzarote                      |
| 2-9-06  | 8     | Sans nom         | Erythrée/Somalie       | morts de faim et de soif ; corps jetés par-dessus bord pendant le voyage vers l'Italie                                       |
| 1-9-06  | 1     | Sans nom (homme) | Pakistan               | noyé ; le bateau a percuté des rochers près d'Hania (Grèce), après avoir quitté l'Égypte en direction de l'Italie            |
| 1-9-06  | 3     | Sans nom         | Afrique sub-saharienne | morts après avoir été secourus au large d'El Hierro, dans les îles Canaries (Espagne), après que leur bateau ait coulé       |
| 1-9-06  | 7     | Sans nom         | inconnue               | supposés noyés ; disparus après que le bateau ait coulé près des côtes de la Crète (Grèce)                                   |
| 30-8-06 | 10    | Sans nom         | inconnue               | morts dans le bateau avec 13 survivants à bord ; corps jetés par-dessus bord pendant la traversée vers l'Italie              |
| 29-8-06 | 132   | Sans nom         | Afrique sub-saharienne | noyés ; 84 corps retrouvés, 48 disparus, naufrage au large de la Mauritanie  |
| 28-8-06 | 1     | Sans nom (homme) | Mali                   | mort de déshydratation après avoir été abandonné dans le désert du Sahara  |

Source : UNITED – [www.unitedagainstracism.org](http://www.unitedagainstracism.org). En mars 2007, ce réseau d'ONG avait réuni des informations documentées sur la mort, depuis 1993, de 8855 candidats à l'immigration et de réfugiés qui se dirigeaient vers l'Europe ou s'y trouvaient déjà. L'utilisation d'un extrait de cette liste ne signifie pas que l'UNHCR certifie l'ensemble des détails qu'elle contient.

# Études grecques

**E**n raison de sa localisation géographique, la Grèce a toujours été l'une des principales portes d'entrée vers l'Europe pour les personnes venant du Moyen-Orient ou de plus loin, par terre, air ou mer. Parmi les derniers arrivants figure un nombre significatif de personnes ayant fui des pays déchirés par la guerre, comme la Somalie et l'Afghanistan. Au cours du premier trimestre 2007, environ 3 500 Iraquiens ont déposé une demande d'asile en Grèce, ce qui constitue le chiffre le plus élevé de tous les pays industrialisés après la Suède.

De manière générale, le nombre de migrants et de requérants d'asile ayant entrepris de traverser par bateau depuis la Turquie a fortement augmenté en 2007. De ce fait, les centres de rétention installés sur les îles de Samos, Chios et Lesbos ont connu de graves problèmes de surpopulation.

L'agence des Nations Unies pour les réfugiés a, de manière répétée, fait part de sa préoccupation face aux mauvaises conditions dans lesquelles sont détenus les migrants et les demandeurs d'asile en Grèce. En octobre 2007, l'UNHCR a demandé la fermeture immédiate d'un centre de rétention spécifique, qui se trouve sur l'île de Samos, en raison des conditions de surpopulation et d'hygiène déplorables sur place. En juillet dernier, un rapport du Parlement européen avait déjà décrit ce centre comme «sordide, déplorable,

inhumain et inacceptable» et considéré d'un œil critique plusieurs autres aspects du système d'asile de ce pays.

Les personnes qui entrent de manière irrégulière en Grèce sont confrontées à d'importantes difficultés pour accéder aux procédures d'asile. Parmi ces problèmes figurent le manque d'information sur leurs droits et les procédures d'asile, le manque d'interprètes professionnels et une aide juridique insuffisante.

Néanmoins, un nouveau guide du Ministère de l'intérieur sur les procédures d'asile en Grèce, publié en six langues, devrait permettre d'améliorer cette situation.

Depuis des années, l'UNHCR exprime sa préoccupation en raison du nombre extraordinairement bas de réfugiés reconnus en Grèce, par rapport aux autres pays de l'UE (le taux général de reconnaissance tourne autour de un pour cent).

Une étude sur la mise en œuvre de la directive Qualification de l'Union européenne menée dans cinq pays de l'UE, publiée par l'agence pour les réfugiés en novembre 2007, semble confirmer l'existence de problèmes graves dans les procédures d'asile de ce pays.

Cette étude a examiné 305 décisions de première instance, sélectionnées de manière aléatoire, et portant sur des demandes déposées par des requérants du Soudan, d'Iraq, d'Afghanistan, de Somalie et du Sri Lanka. Les

305 décisions étaient négatives. L'étude a montré qu'aucune d'entre elles ne faisait référence à des faits, ni ne contenait de raisonnement juridique. Alors que toute demande d'asile devrait être évaluée selon ses mérites propres, l'ensemble des décisions passées en revue contenait un paragraphe standard, avec des informations identiques.

Du fait de ces défaillances, l'étude a déclaré : «La recherche n'a pas été en mesure de discerner de pratique juridique en Grèce.»

Quelques semaines auparavant, en octobre 2007, un autre rapport avait été rendu public par l'Association des avocats grecs pour la défense des droits des réfugiés et des migrants et par l'ONG allemande *Pro Asyl*, d'après lequel les garde-côtes grecs renverraient les boat people. «Ils tentent de bloquer leurs bateaux et de les forcer à sortir des eaux territoriales grecques, indiquait le rapport. Indépendamment du fait qu'ils survivent ou pas, les passagers sont rejetés sur les rives d'îles inhabitées ou abandonnées à leur sort en pleine mer.» Selon ce même rapport, il y aurait eu des cas sérieux de mauvais traitements infligés à des migrants en Grèce, ainsi que des cas de retours forcés de personnes, qui pourraient être des réfugiés, vers la frontière terrestre avec la Turquie (un problème que l'UNHCR a soulevé à diverses occasions). Le Gouvernement grec a ordonné qu'une enquête soit ouverte pour vérifier ces allégations.

**William Spindler**

seuls deux, dont la personne interrogée par le docteur Camilleri, ont survécu.

## VISION RESTREINTE

AUCUNE DISPOSITION DE suivi pour les cas de demandeurs d'asile réadmis n'existe ni n'est envisagée par l'UE ou ses États membres, bien que le risque de détention irrégulière après réadmission soit réel, comme dans le cas mentionné ci-dessus. Et pas seulement en Afrique du Nord. Sur la frange orientale de l'UE par exemple, l'Albanie, l'Ukraine et la Russie sont massivement engagées dans la construction de centres de rétention pour immigrants, souvent avec un important soutien financier de l'UE.

La longueur des périodes de détention est aussi caractéristique de certains États de

UNHCR/B. SZANDELSZY/PHUN-0066



**Un jeune Roumain arrêté par la police des frontières hongroise attend dans la zone de rétention d'un aéroport, avant d'être expulsé.**

l'UE, comme Malte et la Grèce : « Dans certains pays industrialisés, la détention est maintenant admise comme un moyen de contrôler l'immigration, indique Katrine

Camilleri. Parfois, il semble que le droit fondamental à la liberté individuelle soit pris à l'envers ; il existe maintenant une sorte de présupposé, qui ne peut pas être remis en question et selon lequel la détention est la seule option possible. »

De fait, même si des efforts révolutionnaires se poursuivent pour établir un système commun de grande

qualité pour les personnes qui parviennent à atteindre l'Union européenne et à déposer une demande d'asile, il est possible que les politiques de l'UE pour contrôler les migrations placent de nombreux réfugiés et d'autres personnes vulnérables dans une situation floue, potentiellement dangereuse, en termes de protection dans les pays voisins de l'Union. ■

# DÉROUTÉS sur Nauru

PAR ARIANE RUMMERY

**E**N AOÛT 2001, LES AUTORITÉS australiennes refusèrent de laisser débarquer sur l'île Christmas 433 demandeurs d'asile, principalement d'origine afghane, qui venaient d'être secourus par un cargo norvégien, le *MV Tampa*, alors que le bateau de pêche indonésien à bord duquel ils se trouvaient était en train de couler. La Nouvelle-Zélande accepta 131 Afghans directement depuis le bateau, et le reste fut transféré jusqu'à l'État insulaire de Nauru, dans le Pacifique, marquant ainsi le début de ce que l'on a appelé « la solution Pacifique ».

Zerghona Jawadi faisait partie des 1 600 requérants d'asile à être emmenés à Nauru ou sur l'île de Manus, suite à l'incident du *Tampa*.

Zerghona, son mari Hadi et leur fils de dix ans Mustafa, avaient, dans un premier temps, rejoint l'Iran pour s'échapper d'Afghanistan, alors sous le contrôle des Talibans, car la famille avait fait l'objet de menaces. Puis ils avaient poursuivi leur périple jusqu'à l'Australie, via un itinéraire connu passant par la Malaisie et l'Indonésie.

Après huit jours en mer, le petit bateau de pêche qui les transportait, ainsi qu'environ 160 autres demandeurs d'asile, commença à couler, près d'Ashmore Reef, au large des rives nord-est de l'Australie. C'était le 8 novembre 2001, soit deux jours avant les élections fédérales. Le *Sumber Lestari* — identifié par les autorités australiennes comme « véhicule suspecté d'entrer illégalement (SIEV) numéro 10 » — prit feu. Sur le point d'être asphyxiés par la fumée, Zerghona, Hadi et Mustafa sautèrent dans l'eau, pour être finalement secourus par un bateau de la marine australienne.

Deux femmes périrent lors de cet incident. Les survivants furent emmenés

jusqu'à Ashmore Reef pendant deux jours, puis sur l'île Christmas pendant deux mois, avant d'être finalement transférés à Nauru.

## LES EXPLICATIONS DU MINISTRE

ZERGHONA SE SOUVIENT TRÈS BIEN de la visite, peu après son arrivée à Nauru, du Ministre australien de l'immigration de l'époque, Philip Ruddock, qui parla brièvement avec le groupe, principalement composé de demandeurs d'asile afghans et iraquiens.

« Je me rappelle, j'étais debout, près de lui, dit Zerghona. Vous n'êtes pas des réfugiés parce que vous n'êtes pas entrés par la porte, vous êtes entrés par la fenêtre, a-t-il dit. Vous n'êtes pas les bienvenus en Australie. »

Mais la métaphore employée par le ministre échappa à Zerghona et à beaucoup d'autres. Elle ne comprit pas non plus pourquoi le fait qu'elle soit parvenue à réunir, avec sa famille, un peu d'argent pour payer leur passage et qu'ils aient séjourné un moment en Iran, remettait en cause la légitimité de sa demande d'asile.

« Nous avons vendu notre maison et notre magasin en Afghanistan parce que nous ne pouvions plus rester là-bas. Nous avions des problèmes; il nous fallait partir »,

explique-t-elle. Ils ont séjourné six mois en Iran. Mais, sans pièce d'identité ni statut officiel, ils ont rencontré de nombreux obstacles et se sentaient très vulnérables. « C'était dur : mon fils ne pouvait pas aller à l'école, et mon mari a été emmené, alors qu'il se trouvait dans la rue. Il a dû donner de l'argent deux fois. »

## DÉCOURAGER LES ENTRÉES IRRÉGULIÈRES

LA DIFFÉRENCE DE TRAITEMENT ACCORDÉ aux personnes en fonction de leur mode d'arrivée est devenue un élément central de la politique d'asile australienne.

À partir de la politique de détention obligatoire des « arrivants non autorisés » mise en place par le Gouvernement travailliste en 1992, la coalition gouvernementale Howard a approfondi la différence de traitement entre les requérants d'asile arrivant avec des visas et ceux sans visa. Les visas de protection temporaire, les procédures offshore et les délais très longs dans les centres offshore pour les réfugiés reconnus sont tous devenus les éléments d'un régime spécial réservé aux personnes rentrant « par la fenêtre », et non « par la porte ».

Ce traitement différencié a, de longue



**Ces personnes font partie du premier groupe de demandeurs d'asile à avoir été déposé par la marine australienne sur l'île de Nauru, dans le Pacifique, en septembre 2001.**

date, été source de préoccupation pour l'UNHCR, pour les avocats, les ONG et les défenseurs des demandeurs d'asile – entre autres parce qu'il va à l'encontre des principes de protection et des droits de l'homme.

Question : si cette série de mesures vise à décourager les migrants économiques potentiels, cette logique résiste-t-elle encore s'il s'avère que la plupart des personnes affectées par celles-ci sont d'authentiques réfugiés ?

Au fil du temps, le taux de reconnaissance des demandeurs d'asile arrivant sans visa en Australie reste invariablement supérieur à celui des requérants avec un visa.

En Australie, les mots *onshore* et *offshore* apparaissent constamment dans le débat public, alors qu'ils sont peu utilisés ailleurs. Les demandes d'asile *onshore* sont effectuées par des personnes qui ont atteint le continent australien, souvent par voie aérienne et en possession d'un visa valide. Certaines personnes arrivant par bateau évitent les patrouilles des douanes et entrent sur le continent, mais la plupart arrivent sur des territoires éloignés comme Ashmore Reef ou l'île Christmas (ou sont interceptés en mer) et sont dérottés vers le système *offshore* – ce qui implique qu'ils sont transférés vers les centres de réception controversés basés à Nauru et sur l'île de Manus.

Le délégué régional de l'UNHCR à Canberra, Richard Towle, note qu'en pratique le système australien semble pénaliser les demandeurs d'asile authentiques, via le système *offshore*.

« En Europe, il existe des flux plus importants de personnes se déplaçant clandestinement pour des motifs très divers. Au sein de ces flux, la part des réfugiés et le taux de reconnaissance sont relativement bas, dit-il. Mais les statistiques démontrent que les soi-disant "voyageurs irréguliers" au sein de la région australo-asiatique sont, en fait, pour l'essentiel des réfugiés. »

D'après le département de l'immigration et de la citoyenneté, les chiffres *onshore* indiquent que, de juillet 1999 à juin 2007, sur les 11 266 demandeurs d'asile arrivés en Australie sans visa valide (et donc automatiquement détenus), 87% ont été reconnus

comme étant des réfugiés. Au contraire, pendant la même période, seuls 15% des 49 573 arrivants « légaux » qui ont demandé l'asile ont obtenu le statut de réfugié.

### DES STANDARDS DIFFÉRENTS

L'UNHCR S'INQUIÈTE TOUT particulièrement du nombre restreint de mesures de sauvegarde procédurales mises en place pour les personnes qui sont traitées *offshore* : ces demandeurs d'asile, à la différence de ceux qui sont traités sur le continent australien, ne disposent pas d'un accès facilité à l'assistance juridique, à un examen pleinement indépendant de la validité de leur demande, ou aux cours australiennes. De ce fait, ils encourent un risque supérieur d'être renvoyés par erreur et contre leur gré vers une situation dangereuse dans leur pays.

Richard Towle reconnaît la légitimité du souci qu'ont les États de contrôler leurs frontières, mais il rappelle que les besoins de protection devraient rester au cœur de toutes les politiques relatives au traitement des réfugiés à la fois *onshore* and *offshore*.

« Nous avons besoin d'observer la nature et le caractère des personnes qui se déplacent effectivement, plutôt que de faire des hypothèses générales sur les migrations irrégulières », ajoute Richard Towle.

« Actuellement, dans la région Asie Pacifique, la question est moins de savoir si ces "personnes se déplaçant au sein de mouvements secondaires" ont besoin de protection, mais quel est le pays le mieux placé pour la leur fournir, ajoute-t-il. Très peu de pays par lesquels passent les réfugiés en route vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont signé la Convention sur les réfugiés, alors qu'en Europe c'est le cas de presque tous les pays. »

Après deux ans et demi à Nauru, Zerghona Jawadi et sa famille ont finalement été reconnus comme réfugiés et emmenés jusqu'à la capitale australienne, Canberra, en juillet 2004. Hadi travaille comme peintre en bâtiment et Mustafa, qui est aujourd'hui âgé de 16 ans, a de bons résultats scolaires. Les choses semblent s'arranger pour la famille Jawadi. Zerghona a été la première des « dames afghanes de

Nauru » à obtenir le permis de conduire et à travailler dans un magasin de Canberra. Elle espère reprendre des études d'infirmière, dès que son plus jeune enfant, Hedayat – qui fait partie des quelque 20 bébés à être nés à Nauru – commencera l'école.

### UNE QUESTION D'ÉTHIQUE

LE GOUVERNEMENT INSISTE SUR LE FAIT que la baisse du nombre d'arrivées par bateau démontre que la procédure *offshore* parvient à décourager les immigrants irréguliers potentiels et les passeurs.

Pour d'autres, comme le professeur de l'Université Nationale Australienne William Maley, établir un lien entre des politiques et des résultats observés est « semé d'embûches ».

« Des influences multiples s'exercent, qui peuvent modifier la façon dont les gens décident de migrer, ou de se déplacer d'un pays ou d'une zone à un(e) autre », explique William Maley, avant d'ajouter que les changements politiques survenus au sein des pays d'origine pourraient bien avoir davantage d'influence sur les arrivées par bateau que les politiques gouvernementales destinées à les décourager.

D'après le droit international, les personnes qui pénètrent sur le sol australien sans visa afin de demander asile n'ont commis aucun délit, explique William Maley. Pour lui, il existe aussi une importante « question morale sur la légitimité de... ne pas traiter correctement un groupe potentiellement innocent, dans le but de décourager les autres ». ■

*En novembre 2007, sept requérants d'asile originaires du Myanmar attendaient toujours qu'une décision soit prise sur leur sort, après plus d'une année passée à Nauru. Et 74 réfugiés reconnus, sur un groupe de 82 Sri-Lankais envoyés à Nauru en mars 2007, se trouvaient encore sur cette île, le Gouvernement australien cherchant toujours un pays disposé à les accueillir. Le parti travailliste, nouvellement élu, a promis de mettre fin aux procédures offshore sur Nauru et l'île de Manus.*

“ NOUS DEVONS OBSERVER LA NATURE ET LE CARACTÈRE DES PERSONNES QUI SE DÉPLACENT EFFECTIVEMENT, PLUTÔT QUE DE FAIRE DES HYPOTHÈSES GÉNÉRALES SUR LES MIGRATIONS IRRÉGULIÈRES. »

# La TOLÉRANCE peut-elle suffire ?

## LA SITUATION DES RÉFUGIÉS EN ASIE

PAR YANTE ISMAIL

**A**MIN ET HASHIM, deux demi-frères de 16 ans, avaient enduré quinze jours de dur labeur sans rémunération – ni pratiquement de repos et de nourriture – à bord d'un petit bateau de pêche dans le golfe du Bengale.

«Le pêcheur nous a dit que nous lui avions été vendus pour rembourser nos dettes à l'agent des passeurs, se souvient Amin. Nous étions au milieu de la mer – il n'y avait personne pour nous aider.» Les deux jeunes réfugiés rohingya de confession musulmane pensaient avoir payé un trafiquant pour qu'il les aide à fuir le Myanmar et à gagner la Malaisie. En réalité, ils avaient été vendus en vue d'effectuer du travail forcé en Thaïlande.

Une nuit, dans un geste de désespoir, les deux garçons sautèrent dans la mer.

«Nous avons nagé pendant des heures, se souvient Amin. Quand nous avons finalement rejoint la rive, le ciel était rose et le jour se levait.» Ils ont voyagé à pied, se cachant le jour et traversant furtivement la campagne thaïlandaise la nuit, jusqu'à ce qu'ils arrivent à la frontière malaisienne.

### INTERDICTION DE PARTIR

AMIN ET HASHIM ONT FUI LEUR VILLAGE, dans l'État de Rakhine, au nord du Myanmar, après avoir appris qu'ils étaient recherchés en raison d'un voyage qu'ils avaient précédemment entrepris pour trouver du travail au Bangladesh (les Rohingyas sont apatrides et ne peuvent donc pas obtenir les papiers nécessaires pour travailler légalement hors de l'État de Rakhine – encore moins pour quitter le pays).

Craignant le pire, la famille des deux jeunes gens avait versé 1 000 dollars – une énorme somme pour une famille rohingya – à un agent pour qu'il les introduise clandestinement dans la capitale malaisienne, Kuala Lumpur, où vivent plusieurs de leurs proches.

L'histoire d'Amin et Hashim est monnaie courante ici. Depuis des décennies, des voyages similaires organisés pour des raisons similaires ont lieu. Le Myanmar est



**Trois mères avec leurs bébés. Elles viennent d'être libérées d'un centre de rétention pour immigrants en Malaisie.**

le pays d'Asie du sud-est qui produit le plus de réfugiés – soit 203 000 réfugiés enregistrés dans les pays voisins au début 2007 (leur nombre réel pourrait avoisiner les 400 000 personnes). Parmi eux, 31 000 individus sont arrivés en Malaisie ces dix dernières années pour y trouver refuge.

Au sein même de l'Asie, les mouvements migratoires et les mouvements de réfugiés s'entrecroisent fréquemment. Certains pays, comme le Myanmar, imposant des mesures strictes de contrôle des sorties, les réfugiés n'ont souvent pas d'autre choix que de prendre part à des mouvements illégaux pour se mettre en sécurité ou rejoindre des membres de leur famille ; ils sont souvent contraints d'utiliser les mêmes méthodes et d'emprunter les mêmes itinéraires que les migrants.

De ce fait, les réfugiés en Asie – comme ailleurs – sont stigmatisés, et perçus comme des personnes qui tentent de détourner la loi. De plus, leur dépendance vis-à-vis du monde cauchemardesque des trafiquants accroît la vulnérabilité des réfugiés et des migrants aux risques d'abus – comme dans le cas d'Amin et Hashim, dont le marché conclu pour obtenir un passage clandestin s'est transformé en un trafic de travail non rémunéré. S'il s'était agi d'adolescentes, leur sort aurait pu être bien pire encore.

Peu de pays asiatiques ont signé les instruments internationaux relatifs aux réfugiés, et la plupart ne disposent pas non plus d'un système d'asile officiellement

établi. Il existe une tradition d'accueil informelle des réfugiés dans la majorité des pays asiatiques, mais la tolérance ne suffit pas, à elle seule, à fournir aux réfugiés la sécurité dont ils ont besoin.

### ACCUEIL MIXTE

LE PAYS CONNU POUR accueillir le plus grand nombre de réfugiés originaires du Myanmar est

la Thaïlande, où quelque 140 000 d'entre eux vivent dans neuf camps, le long de la frontière entre les deux pays. Sur ce total, 128 500 (principalement d'ethnies Karen et Karenni) sont enregistrés comme réfugiés, le reste attendant qu'une décision soit prise sur leur statut par les Conseils d'admission provinciaux de Thaïlande.

Au Bangladesh, plus de 27 000 réfugiés rohingya musulmans vivent dans deux camps gérés par l'UNHCR – auxquels s'ajoutent près de 200 000 autres Rohingyas qui ne sont pas officiellement enregistrés comme réfugiés et vivent au sein de la population locale.

Certaines communautés de réfugiés du Myanmar sont installées en Malaisie – où elles vivent en milieu urbain, plutôt que dans des camps – depuis près de vingt ans. Mais leur statut, qui en fait techniquement des personnes en situation irrégulière, rend leur vie difficile, et les expose au risque d'être arrêtées pour infraction à la législation sur l'immigration, et notamment pour «entrée illégale».

Les mesures restrictives introduites par divers pays pour réduire les migrations irrégulières empêchent souvent les réfugiés de pouvoir trouver la sécurité – comme l'illustre bien le cas d'Amin et Hashim, immédiatement interpellés par les autorités malaisiennes et emmenés dans un centre de rétention administrative. Après plusieurs semaines, la fortune leur a finalement souri : l'UNHCR est intervenu en leur faveur et ils ont été libérés. Mais beaucoup d'autres, en Asie et ailleurs dans le monde, n'auront peut-être pas leur chance. Combien ? Nous ne le saurons jamais. ■

